



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

SUPPLÉMENT
JANVIER 2007

AVIS AUX NAVIGATEURS

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

2007

SOMMAIRE DES AVIS (T) ET (P)

EN VIGUEUR LE 29 DÉCEMBRE 2006

© **Ministre des travaux publics**
Services gouvernementaux Canada 2007
Cat. No. Fs151-5/2007F
Avis aux navigateurs - 2006
ISBN No. 0-662-70889-X
MPO/5898

Direction générale des services
maritimes

[Aides à la navigation](#)

Internet:
<http://www.notmar.gc.ca>

RÉIMPRESSION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS TEMPORAIRES OU PRÉLIMINAIRES EN VIGUEUR LE 29 DÉCEMBRE 2006

Sauf indication contraire, les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle. Les relèvements sont pris au compas (degrés vrais) et la lecture se fait dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 360°. Les relèvements des feux sont donnés de la mer. La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair. Les profondeurs sont établies par rapport au niveau de référence de la carte à la plus grande échelle. Sauf indication contraire, les hauteurs sont calculées au-dessus du niveau des grandes marées de la Haute Mer Supérieure.

EXPLICATION DES EXPRESSIONS «AVIS TEMPORAIRE» ET «AVIS PRÉLIMINAIRE»

Certains Avis aux navigateurs qui paraissent dans les éditions mensuelles portent la lettre (T) ou (P) après le numéro régulier. Ces lettres indiquent que le renseignement contenu dans l'Avis est de nature temporaire ou préliminaire.

AVIS TEMPORAIRE (T)

S'il existe un changement temporaire des conditions qui influent sur la navigation et si ce changement doit demeurer en vigueur pendant une période excédant trois mois, un Avis temporaire (T) sera publié. Les changements temporaires qui demeurent en vigueur pendant une période de moins de trois mois ne seront normalement pas publiés (à moins qu'ils ne soient censés présenter un intérêt exceptionnel). Autrement, ces renseignements seront promulgués par le centre régional d'information/de trafic de la Garde côtière de la région en cause sous forme d'Avis à la navigation diffusés ou écrits. Les Avis (T) seront annulés lorsqu'il y aura lieu de le faire.

AVIS PRÉLIMINAIRE (P)

- (a) S'il doit se produire dans un avenir rapproché des changements importants influant sur la navigation, un Avis aux navigateurs décrivant ces changements sera publié afin que les navigateurs en soient informés d'avance. Ces Avis seront désignés par le suffixe (P).
- (b) S'il se produit un changement de conditions influant sur la navigation mais que tous les renseignements ne sont pas disponibles, un Avis préliminaire (P) donnant les renseignements disponibles sera publié. Cet Avis sera suivi d'un Avis régulier lorsque les renseignements complets seront disponibles. L'Avis régulier annulera l'Avis (P).
- (c) Lorsque des changements ont été effectués et sont trop complexes pour être énumérés sous forme d'Avis écrit, un Avis (P) donnant des renseignements généraux sera publié. Cet Avis expliquera les mesures qui seront prises pour la mise-à-jour des cartes en publiant des annexes graphiques, de nouvelles éditions ou de nouvelles cartes.

MESURES À PRENDRE À LA RÉCEPTION D'AVIS (T) OU (P)

Il est inhabituel d'apporter des corrections permanentes aux publications et aux cartes marines en se basant sur des Avis (T) ou (P). À la réception de ces Avis, les renseignements qu'ils contiennent doivent être notés au crayon sur les publications et cartes en cause.

ATTENTION

Nous rappelons aux navigateurs que les publications et cartes marines qu'ils achètent chez les fournisseurs ne sont pas corrigées à partir d'Avis (T) ou (P). Il est nécessaire de se reporter à la dernière liste des cartes touchées par les Avis temporaires et préliminaires en vigueur.

INDEX DES AVIS (T) & (P)

Avis #	Page						
196(T)/87	1	1101(P)/99	6	405(P)/05	10	904(P)/06	30
847(P)/89	1	2346(P)/99	6,7	409(P)/05	10	907(P)/06	30
725(T)/91	1	201(T)/03	8	704(P)/05	10,11	1007(P)/06	30
636(P)/93	1,2	1102(P)/03	8	908(P)/05	11	1101(P)/06	31
634(P)/96	2	520(P)/04	8	1014(P)/05	11	1103(T)/06	31
361(P)/97	2	607(P)/04	8	103(P)/06	11-27	1205(T)/06	31
510(P)/98	2,3	610(P)/04	9	106(P)/06	28	1206(T)/06	31
517(P)/98	3	807(P)/04	9	112(P)/06	28	1207(P)/06	32
1510(P)/98	3-5	808(P)/04	9	601(P)/06	28	1208(P)/06	32
1727(P)/98	5,6	902(P)/04	9	607(P)/06	29		
153(T)/99	6	1114(P)/04	10	708(T)/06	29		

2002

PAGE

Édition 04

- (T) TERRE-NEUVE, CÔTE SUD - BAIE PLACENTIA - PORT ELIZABETH - DAVIS ISLAND - QUAI ÉCROULÉ. 7

Édition 10

- (T) OCÉAN ARCTIQUE - BOUÉE DE SURFACE LAISSÉE À LA DÉRIVE - MISE EN GARDE. 7

Édition 12

- (T) MONTRÉAL - RIVIÈRE DES PRAIRIES - ESTACADES MOUILLÉES TEMPORAIREMENT - MISE EN GARDE 7

**INDEX DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS (T) & (P)
ET
LES CARTES DE RÉFÉRENCE**

Carte	Page	Carte	Page	Carte	Page	Carte	Page
1220	33	2218	34	4006	43,44	4492	32
1314	29	2241	34	4098	8	4615	50
1315	29	2250	2	4118	8	4619	50,51
1350	3	2260	28	4124	11	4839	51
1351	1-3	2283	32,34	4142	30	L/C 4951	51,52
1361	6	L/C 3000	6,7, 34-37	4210	8, 9, 44	L/C 4952	10, 11, 52, 53
1409	31	3053	37	L/C 4230	44	4954	54-57
1410	31	3313	37	L/C 4240	10	5449	9
1434	33	3458	38	4241	10,44	5707	9
1509	3	3476	38	L/C 4242	44	6251	57
1510	3	3538	31	4244	28	6267	28
1511	3	3601	30	4385	9	7010	6
2021	11-27	3602	30	4404	44	L/C 7011	6
2022	11-27	L/C 3604	38,39	4405	45	7083	1, 3-6
2023	11-27	3606	30	4416	45-47	7371	2
2024	11-27	3802	31	4428	11	7760	3-6
2025	11-27	3891	39,40	4437	48	8006	57
2026	11-27	3955	40,41	4454	11	8007	57
2028	11-27	4000	41	4466	48	8012	58
2181	1, 34	4001	41,42	4467	30	8015	58
2202	34	4003	42,43	4486	48-50		

1987

***196(T) QUÉBEC - RIVIÈRE RICHELIEU - QUAI DES DOUANES - HAUT-FOND SIGNALÉ**

Carte (Touchée temporairement) - 1351(Feuille 4)(1)(et cartouche, Quai des Douanes/Customs Wharf)(2)

- | | | |
|--------------|--|---|
| 1. Haut-fond | | 45°01'22" N 73°20'55" W (env.) |
| 2. | | 121° 289.6 m (950 pi) du point de triangulation Dou (45°01'27".31 N 73°21'07".16 W) |

(AMA8035-10-30)

(TC-L-006)

1989

***847(P) TERRITOIRES DU NORD-OUEST - LARSEN SOUND - PÉNINSULE BOOTHIA - RÉSULTATS DE LEVÉ**

Carte (Qui sera touchée) - 7083(1,2)

- | | | |
|-----------|--------------------|---|
| 1. Porter | <i>9 Repd 1986</i> | 69°58'40" N 96°28'20" W |
| 2. | un estran de sable | joignant 69 51 38 N 96 11 40 W
69 51 20 N 96 10 40 W
69 50 40 N 96 10 30 W
69 50 55 N 96 11 40 W
et 69 51 38 N 96 11 40 W |

NOTA: Une nouvelle édition de la carte 7740 incorporant les renseignements susmentionnés sera disponible à une date ultérieure.

(AMA8035-10-35)

(MPO)

1991

***725(T) LAC ÉRIÉ - PORT STANLEY - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PROFONDEURS.**

Carte (Touchée temporairement) - 2181(Plan, Port Stanley)(NAD 27)

Un récent levé nous indique que des profondeurs moindres existent dans les zones suivantes:

Area / Zone B 19 ft dans la rubrique

Area / Zone C 17 ft

Area / Zone D 13 ft dans la rubrique

Area / Zone E 15 ft

(AMA8035-10-35)

(MPO)

1993

***636(P) QUÉBEC - RIVIÈRE RICHELIEU - BASSIN DE CHAMBLY - TOUR PORTANT UN ANÉMOMÈTRE.**

Carte (Qui sera touchée) - 1351(Feuille 1)(NAD 27)

1993

Porter une tour *Tr* 45°27'51" N 73°16'08" W

NOTA: De plus amples renseignements seront disponibles à une date ultérieure.

(AMA8035-10-35; AMA8035-10-1)

(MPO-Q-068)(TC-L-053)

1996

***634(P) TERRITOIRES DU NORD-OUEST - ELLESMERE ISLAND - ALEXANDRA FIORD - ABORDS DE SKRAELING ISLAND -
RÉSULTAT D'UN LEVÉ.**

Carte (Qui sera touchée) - 7371

Porter une roche qui couvre et découvre, 78°56'12" N 75°39'11".3 W
avec sonde découvrante "1 mètre 5
décimètres"

NOTA: Le renseignement susmentionné sera incorporé dans la nouvelle édition de la carte et sera disponible à une date ultérieure.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A96-066)

1997

***361(P) LAC HURON - ST. JOSEPH CHANNEL - RICHARDS LANDING - BRISE-LAMES.**

Carte (Qui sera touchée) - 2250(Cartouche, Richards Landing)(NAD 27)(2) - 2250(NAD 27)(1)

1. Porter un brise-lames joignant 46°17'43".2 N 84°02'13" W (env.)
46 17 44 N 84 02 13.5 W (env.)
46 17 44.1 N 84 02 19 W (env.)
et 46 17 43.5 N 84 02 20.2 W (env.)

2. un brise-lames joignant 46 17 43.2 N 84 02 13.1 W (env.)
46 17 44 N 84 02 13.5 W (env.)
et 46 17 44.1 N 84 02 16 W (env.)

NOTA: (1) Ce brise-lames s'étend du coin Nord-Ouest du quai actuel, environ 26m vers le Nord, puis 160m vers l'Ouest. Ce brise-lames ne peut être montré en entier sur le cartouche actuel de Richards Landing. Les navigateurs doivent faire preuve de prudence en navigant dans ce secteur. De plus amples renseignements seront disponibles à une date ultérieure.

(2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation « ENC » et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 2250R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C97-027)

1998

***510(P) QUÉBEC - RIVIÈRE RICHELIEU - ÎLE GOYER - ROCHES.**

Carte (Qui sera touchée) - 1351(Feuille 1)(Bassin de Chambly à/to Île Sainte-Thérèse)(NAD 27)(1,2)

1. Rayer la roche avec sonde découvrante 1 mètre 45°28'32".8 N 73°16'28" W

2. la roche avec sonde découvrente 1 mètre 45 28 31 N 73 16 30 W

- NOTA: (1) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation « ENC » et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1351R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.
- (2) De plus amples renseignements seront disponibles à une date ultérieure.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-016)

***517(P) QUÉBEC - RIVIÈRES RICHELIEU, DES PRAIRIES, DES OUTAOUAIS - HAUTEURS LIBRES SOUS LES CÂBLES - MISE EN GARDE.**

Suite à la tempête de verglas survenue en janvier 1998, les hauteurs libres sous les câbles peuvent être inférieures à celles indiquées sur les cartes marines. De plus, de nouveaux câbles peuvent avoir été installés et ne pas être indiqués sur les cartes marines.

Les navigateurs sont priés d'user de prudence en se servant des cartes suivantes: 1350, 1351, 1509, 1510 et 1511.

NOTA: De plus amples informations vous seront communiquées lorsque les renseignements seront disponibles.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q98-024)

***1510(P) TERRITOIRES DU NORD-OUEST - SIMPSON STRAIT - RAE STRAIT - PROFONDEURS MOINDRES.**

Cartes (Qui seront touchées) - 7760(NAD 27)(1-48) - 7083(49-55)

1. Remplacer	6 brasses 2 pieds par 5 brasses	68°28'39".6 N 96°45'11".8 W
2. Porter	5 brasses 2 pieds	68 22 19.8 N 96 12 10.6 W
3. Rayer	5 brasses 2 pieds	68 26 35.4 N 96 45 26.3 W
4.	21 brasses	immédiatement au Nord-Ouest de la position mentionnée au paragraphe 2
5.	18 brasses	immédiatement au Sud-Est de la position mentionnée au paragraphe 2
6. Porter	5 brasses 5 pieds	68°25'28".3 N 96°36'02".4 W
7. Remplacer	9 brasses 1 pied par 3 brasses 5 pieds	68 25 57.2 N 96 28 21.7 W
8. Remplacer	7 brasses 4 pieds par 3 brasses 4 pieds	68 23 06.6 N 96 26 34.1 W
9. Porter	4 brasses 4 pieds	68 24 50 N 96 21 33.2 W
10.	5 brasses 1 pied	68 28 12.7 N 96 11 27.1 W
11.	5 brasses	68 29 15.3 N 96 08 23 W
12.	0 brasse 1 pied	68 26 24.1 N 95 51 41.3 W
13.	3 brasses 1 pied	68 29 24.6 N 95 46 22.5 W
14. Remplacer	6 brasses 5 pieds par 5 brasses 5 pieds	68 33 43.4 N 95 34 07.7 W

15. Porter	4 brasses 4 pieds	68 33 24.9 N 95 29 36.3 W
16. Rayer	11 brasses	immédiatement à l'Est de la position mentionnée au paragraphe 15
17. Porter	7 brasses 1 pied	68°35'34" N 95°25'39".3 W
18. Porter	7 brasses	68 35 42.2 N 95 23 47 W
19. Rayer	10 brasses	immédiatement à l'Est de la position mentionnée au paragraphe 18
20. Porter	6 brasses	68°37'43".5 N 95°31'14".3 W
21.	6 brasses 2 pieds	68 37 20.8 N 95 24 50.6 W
22.	6 brasses 4 pieds	68 37 12.4 N 95 19 25 .8 W
23.	6 brasses 3 pieds	68 38 15.2 N 95 24 40.1 W
24. Remplacer	7 brasses par 6 brasses 2 pieds	68 38 26.8 N 95 26 20 W
25. Porter	6 brasses	68 38 57.5 N 95 26 17.2 W
26.	2 brasses 2 pieds	68 45 33.1 N 95 13 06.1 W
27.	6 brasses 1 pied	68 48 31.8 N 95 00 25 W
28.	5 brasses 4 pieds	68 49 06 N 94 59 30.7 W
29.	3 brasses 3 pieds	68 49 14.3 N 94 58 10.4 W
30. Remplacer	9 brasses 3 pieds par 5 brasses	68°49' 32".9 N 94°57'13".9 W
31.	11 brasses par 5 brasses 3 pieds	68 49 14.8 N 94 52 00.9 W
32.	5 brasses 1 pied par 2 brasses 4 pieds	68 50 20.1 N 94 57 40.4 W
33. Porter	4 brasses 2 pieds	68 50 25.3 N 94 56 10.6 W
34. Remplacer	9 brasses 4 pieds par 5 brasses 2 pieds	68 50 43 N 94 53 39 W
35. Porter	4 brasses 4 pieds	68 51 02.8 N 94 50 18.8 W
36. Rayer	16 brasses	immédiatement au Nord-Est de la position mentionnée au paragraphe 35
37. Porter	3 brasses 2 pieds	68°51'26".1 N 94°55'05".7 W
38.	3 brasses 3 pieds	68 51 10.4 N 94 57 31.8 W
39.	6 brasses	68 51 32.9 N 94 58 58.7 W
40. Remplacer	5 brasses 4 pieds par 3 brasses 5 pieds	68 51 52.8 N 94 52 10.7 W
41.	11 brasses par 4 brasses 2 pieds	68 52 06 .5 N 94 53 41.5 W

42. Porter	3 brasses 1 pied	68 52 13.5 N 94 55 09.3 W
43.	4 brasses	68 52 34 N 94 52 41.1 W
44. Remplacer	8 brasses 3 pieds par 5 brasses 5 pieds	68 52 53.1 N 94 54 25.5 W
45. Porter	4 brasses 5 pieds	68 53 10.1 N 94 57 53.9 W
46.	4 brasses	68 53 56.5 N 94 52 58.1 W
47. Porter	5 brasses 2 pieds	68 53 49.6 N 94 48 28.1 W
48. Remplacer	14 brasses par 1 brasse 5 pieds	68 54 37.2 N 94 47 01 W
49. Porter	5 brasses 3 pieds	68 48 00 N 94 52 50 W
50. Remplacer	13 brasses par 6 brasses 4 pieds	68 36 47 N 95 21 18 W
51. Porter	3 brasses 1 pied	68 29 50 N 95 48 30 W
52.	0 brasse 1 pied	68 26 51 N 95 53 20 W
53. Remplacer	9 brasses 1 pied par 3 brasses 5 pieds	68 26 53 N 96 28 40 W
54.	8 brasses par 5 brasses 5 pieds	68 26 15 N 96 35 20 W
55. Porter	3 brasses 4 pieds	68 23 35 N 96 26 30 W

NOTA : Ces renseignements seront incorporés dans une nouvelle carte ainsi que dans de nouvelles éditions des cartes.

(AMA8035-10-35)

(MPO-P98-016)

***1727(P) TERRITOIRES DU NORD-OUEST - BOOTHIA PENINSULA - JAMES ROSS STRAIT - PROFONDEURS MOINDRES.**

Cartes (Qui seront touchées) – 7760(NAD 27)(1-10) – 7083(11-14)

1. Porter	4 brasses 5 pieds	69°43'20".1 N 95°53'06".3 W
2. Rayer	5 brasses 3 pieds	immédiatement à l'Ouest de la position mentionnée au paragraphe 1
3. Remplacer	11 brasses par 6 brasses 4 pieds	69°42'48".9 N 95°49'24".2 W
4. Remplacer	9 brasses 5 pieds par 5 brasses 5 pieds	69 42 58.6 N 95 47 59.4 W
5.	8 brasses 2 pieds par 3 brasses 5 pieds	69 41 55.2 N 95 45 45.8 W
6. Porter	2 brasses 4 pieds	69 41 15.4 N 95 43 41.9 W
7.	2 brasses 4 pieds	69 40 37.5 N 95 44 10 W
8.	2 brasses 3 pieds	69 39 41.8 N 95 42 00.8 W

1998

9.	3 brasses	69 40 07.6 N 95 39 52.7 W
10.	4 brasses 3 pieds	69 39 23.8 N 95 37 01.3 W
11. Remplacer	5 brasses 3 pieds par 4 brasses 5 pieds	69 43 23 N 95 50 00 W
12.	9 brasses 5 pieds par 5 brasses 5 pieds	69 43 00 N 95 44 25 W
13.	4 brasses par 3 brasses	69 40 05 N 95 36 00 W
14. Porter	2 brasses 3 pieds	69 39 38 N 95 38 10 W

NOTA : Ces renseignements seront incorporés dans la nouvelle édition de la carte 7760.

(AMA8035-10-35)

(MPO-P98-028)

1999

***153(T) GRONLAND, CÔTE OUEST - JULIANEHAAB BUGT - BALISES RÉPONDEUSES RADAR ÉTABLIES TEMPORAIREMENT.**

Cartes (Touchées temporairement) – LC 7011(1) – 7010(2)

1. Balise répondeuse radar	60°43'30" N 46°56'30" W
2. Balise répondeuse radar	60 43 30 N 46 59 30 W

(AMA8035-10-1)

(DAN-H98-038)

***1101(P) QUÉBEC - LAC MEMPHREMAGOG - SUNKEN ISLAND - PROFONDEUR MOINDRE.**

Carte (Qui sera touchée) – 1361(Partie B-C)

Remplacer	10 pieds par 1 pied	45°02'51" N 72°16'42" W
-----------	---------------------	-------------------------

NOTA : De plus amples renseignements seront disponibles à une date ultérieure.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-052)

***2346(P) ETATS-UNIS, CÔTE OUEST - DÉTROIT JUAN DE FUCA - À L'OUEST DE L'ÎLE DE VANCOUVER ET DES ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE - CÂBLE SOUS-MARIN.**

Carte (Qui sera touchée) – LC 3000(NAD 27)

Porter	un câble sous-marin	joignant	47°51'54" N 122°19'55".8 W
			47 52 04.2 N 122 20 49.8 W
			47 50 38.4 N 122 25 03 W
			47 51 13.8 N 122 27 51.6 W
			47 55 13.8 N 122 28 37.8 W
			47 56 42 N 122 31 00.6 W
			47 57 18.6 N 122 34 36 W
			48 01 52.2 N 122 37 49.2 W
			48 06 40.8 N 122 39 34.2 W
			48 11 46.8 N 122 47 00 W
			48 12 09 N 122 51 54 W
			48 14 39 N 122 59 31.2 W

1999

			48 11 31.2 N 123 16 00 W
			48 10 54 N 123 25 25.2 W
			48 11 48 N 123 35 30 W
			48 13 18 N 123 36 24 W
			48 16 48 N 124 00 00 W
			48 22 13.2 N 124 21 21.6 W
			48 26 15.6 N 124 32 00 W
			48 28 02.4 N 124 40 24 W
			48 28 12 N 124 44 00 W
			48 25 28.8 N 125 00 00 W
			48 27 16.2 N 125 05 27.6 W
Porter	un câble sous-marin	joignant	48 26 51.6 N 125 08 14.4 W
			48 24 28.8 N 125 11 45.6 W
			48 19 16.8 N 125 24 00 W
			48 18 06 N 125 30 00 W
			48 10 57.6 N 125 51 38.4 W
			48 06 18 N 125 59 28.2 W
			48 03 00 N 126 11 12 W
			48 03 01.8 N 126 50 00 W
			48 08 37.2 N 127 05 04.2 W
			49 05 00 N 129 00 00 W
			51 00 00 N 132 00 00 W
			53 30 00 N 134 00 00 W
		et	54 50 00 N 135 31 31.2 W

NOTA : (1) Ce renseignement sera incorporé dans la prochaine impression de la carte L/C 3000.
(2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation « ENC » et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 3000R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-P99-054)

Édition 04/2002

(T) TERRE-NEUVE, CÔTE SUD - BAIE PLACENTIA - PORT ELIZABETH - DAVIS ISLAND - QUAI ÉCROULÉ.

Le quai situé au Port Elizabeth – Île Davis (47°15'30''N 54°56'15''W env.) s'est écroulé et est submergé dans environ 3 mètres d'eau. Seulement deux piliers sont au-dessus du bas niveau d'eau. Les navigateurs sont priés d'user d'extrême prudence à cet endroit.

(N2002-022)

Édition 10/2002

(T) OCÉAN ARCTIQUE - BOUÉE DE SURFACE LAISSÉE À LA DÉRIVE - MISE EN GARDE.

Une bouée de surface jaune J-CAD de 2 mètres laissée à la dérive a été mouillée par 76° 53' 09.6''N 148° 05' 54.6'' W (NAD 83) le 29 août 2002. Les coordonnées de cette bouée changeront constamment. La bouée est déployée dans un large amas de glace avec la sonde située dans la mer à une profondeur de 260 mètres. La bouée pèse 256 kg et sera à la dérive pour une période de 2 ans.

(A2002-030)

Édition 12/2002

(T) MONTRÉAL - RIVIÈRE DES PRAIRIES - ESTACADES MOUILLÉES TEMPORAIREMENT - MISE EN GARDE.

Édition 12/2002

Référence : Avis 150(T)/91 annulé.

Des estacades temporaires mouillées de novembre à mai, marquées par des bouées-tonneaux non-lumineuse jaunes sont installées aux endroits suivants :

À environ 1.6 km en aval du pont Jacques-Bizard reliant Saint-Geneviève à l'Île Bizard et obstruant toute la rivière.

À environ 350 mètres en amont du pont Lachapelle reliant Cartierville et Chomedey et obstruant toute la rivière.

2003

***201(T) RIVIÈRE RICHELIEU - POINTE À LA MEULE - MARQUE DE JOUR OBSTRUÉE - MISE EN GARDE**

Référence : Avis 221(T)/97 annulé.

La marque de jour de feu postérieur de l'alignement de Pointe à la Meule (L.F. 2258) peut être obstruée par des arbres jusqu'à nouvel avis.

***1102(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE DE L'ATLANTIQUE - ÎLE AU SABLE - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Carte de référence : 4098

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence les aides à la navigation suivantes :

Le feu de l'Île au Sable (extrémité Est) (L.F. 666) (43° 57' 35.6" N 59° 47' 29" W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone : (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2002-097,098)

2004

***520(P) BAIE DE FUNDY - BRISE-LAMES DE METEGHAN - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence : 4118

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Le signal de brume du brise-lames de Meteghan (L.F. 239.5) (44° 11' 44.1"N 66° 10' 00.1"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone : (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-076)

***607(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - ÎLE GREEN - RÉFLECTEUR RADAR BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence : 4210

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Le réflecteur radar situé sur l'île Green (43° 25' 13.6"N 65° 40' 42.1"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne,

B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone : (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-078)

***610(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - BARRE ROCHEUSE JEFFREY - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Carte de référence : 4210

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante :

La bouée à espar rouge CC2 de la barre rocheuse Jeffrey (43° 26' 11"N 65° 38' 41.5"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne,

B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone : (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-080)

***807(P) BAIE ET DÉTROIT D'HUDSON - ÎLE BROOMFIELD - RACON À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: 5707

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence le Racon de l'île Broomfield (L.F. 2552) (55°40'24" N 79°14'18" W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surveillant, Programmes des Aides maritimes, Garde côtière canadienne, 28, rue Waubeek, Parry Sound, Ontario P2A 1B9, Téléphone: (705) 746-2196, Facs: (705) 746-4820, courriel: ChilderhoseR@dfo-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs observations et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(D2004-094)

***808(P) DÉTROIT ET BAIE D'HUDSON - ÎLE NOTTINGHAM - RACON À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: 5449

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence le Racon de l'île Nottingham (L.F. 2554) (63°05'10" N 77°57'00" W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surveillant, Programmes des Aides maritimes, Garde côtière canadienne, 28, rue Waubeek, Parry Sound, Ontario P2A 1B9, Téléphone: (705) 746-2196, Facs: (705) 746-4820, courriel: ChilderhoseR@dfo-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs observations et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(D2004-095)

***902(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - CHEBUCTO HEAD - SIGNAL DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: 4385

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

Le signal de brume de Chebucto Head (L.F. 513) (44° 30' 26.6"N 63° 31' 21.8"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-124)

***1114(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - BAIE LOWER JORDAN - FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS.**

Carte de référence: 4241

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes:

Les feux d'alignement de la baie Lower Jordan (L.F. 366.5, 366.6) (43° 40' 51.5"N 65° 14' 15"W env.).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-175,176)

***405(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - HAVRE LITTLE - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Carte de référence: 4240

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

La bouée à sifflet lumineuse verte KC51 du havre Little (L.F. 385) (43° 42' 27"N 64° 59' 34"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2005-022)

***409(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - PORT HEBERT - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Carte de référence: 4240

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

La bouée à espar verte UX57 de Port Hebert (43° 48' 55"N 64° 55' 51.5"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2005-034)

***704(P) GOLFE DU SAINT-LAURENT - POINTE DE L'EST - BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Carte de référence: 4952

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

La bouée à cloche lumineuse Cardinal Est YY de la Pointe de l'Est (L.F. 1480) (43°36'45.2"N 61°19'39.4"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Programmes des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 101 boulevard Champlain, Québec (Québec), G1K 7Y7, Téléphone: (418) 648-3574. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(L2005-036)

***908(P) GOLFE DU SAINT-LAURENT - POINTE DE NATASHQUAN ET ÎLE JONCAS - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AIDES À LA NAVIGATION.**

2005

Cartes de référence: 4454 et 4428

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence le feu de la pointe Natashquan (L.F. 1575) (50° 05' 10.7"N 61° 44' 21.3"W) et d'augmenter la portée du feu de l'île Joncas (L.F. 1576) (50° 10' 56.7"N 61° 50' 41.6"W) .

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Programmes des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne,

101 boulevard Champlain, Québec (Québec), G1K 7Y7, Téléphone: (418) 649-6277, télécopieur: (418) 649-6690, courriel: aidesnavquebec@dfo-mpo.gc.ca . Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(L2005-175)

***1014(P) BAIE DE FUNDY - QUAI RICHARDSON - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: 4124

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence le feu du quai de Richardson (L.F. 52) (44° 59' 42.5"N 66° 56' 44.4"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2005-086)

2006

***103(P) PARCS CANADA - VOIE D'EAU TRENT-SEVERN - MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX AIDES À LA NAVIGATION.**

Cartes de référence: 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026 et 2028.

Parcs Canada a effectué une revue de son niveau de service des aides fixes et flottantes le long du Lieu historique national du Canada de la Voie-Navigable-Trent-Severn. La voie navigable maintient présentement environ 2000 aides à partir du canal Murray sur le lac Ontario jusqu'à Port Severn sur la baie Georgienne.

Suite à cette revue, la Voie-Navigable-Trent-Severn propose les modifications suivantes aux aides à la navigation débutant en mai 2006.

2006

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit à l'adresse suivante :

Directeur, Opérations des canaux
Voie-Navigable-Trent-Severn
Lieu historique du Canada
B.P. 567
Peterborough, Ontario

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
T9	Flottante	2021-2	Écluse 1-2	Non-lumineuse	Enlever
T17	Flottante	2021-2	Écluse 2-3	Non-lumineuse	Enlever
	Fixe	2021-2	Écluse 2-3	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante T17 par 44-8-51.7 N 77-34-53.6 N Pont Glen Miller.
	Fixe	2021-2	Écluse 2-3	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante T17/1 par 44-8-52.1N 77-34-53.7 W Pont Glen Miller
T30	Flottante	2021-2	Écluse 5-6	Non-lumineuse	Enlever
T31	Fixe	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T32	Fixe	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T35	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T36	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T44	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T47	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T52	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T53	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T57	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T66	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T74	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T81	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T82	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Enlever
T85	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de bâbord T85 à 44-16-7.3 N 77-35-09.6 W
T86	Flottante	2021-2	Écluse 6-7	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord T86 à 44-16-7.7N 77-35-14.8 W
T100	Flottante	2021-2	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
T102	Flottante	2021-2	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T104	Flottante	2021-2	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever

T111	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T113	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T114	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T116	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T117	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T119	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T120	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T121	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T125	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T130	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T136	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T140	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T147	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T148	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T151	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T152	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T162	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T170	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T177	Flottante	2021-3	Écluse 7-8	Non-lumineuse	Enlever
T195	Flottante	2021-3	Écluse 9-10	Non-lumineuse	Enlever
T213	Fixe	2021-3	Écluse 10-11/12	Non-lumineuse	Déplacer la balise de jour de bâbord T213 à 44-16-41.56 N 77-47-45.05 W
T214	Fixe	2021-3	Écluse 10-11/12	Non-lumineuse	Enlever
T218	Fixe	2021-3	Écluse 10-11/12	Non-lumineuse	Re-numéroter la balise de jour de tribord T218 pour lire T214
	Fixe	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante T215 par 44-18-14.47 N 77-48-8.76 W. Culée du pont-rail.

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
	Fixe	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante T216 par 44-18-14.35 N 77-48-7.37 W. Culée du pont-rail.

	Fixe	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante T215/1 par 44-18-14.87 77-48-8.62. Culée du pont-rail.
	Fixe	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante T216/2 par 44-18-14.61N 77-48-7.29 W. Culée du pont-rail.
	Fixe	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante T217 par 44-18-30.19 N 77-47-57.69 W. Pont de ville.
	Fixe	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante T218 par 44-18-29.81 N 77-47-55.92 W. Pont de ville.
	Fixe	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante T217/1 par 44-18-30.19 N 77-47-57.2 W. Pont de ville.
	Fixe	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante T218/2 par 44-18-30.3 N 77-47-56 W. Pont de ville.
T219	Flottante	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Enlever
T220	Flottante	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Enlever
T222	Flottante	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Enlever
T224	Flottante	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Enlever
T230	Flottante	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Enlever
T236	Flottante	2021-4	Campbellford	Non-lumineuse	Enlever
T242	Flottante	2021-4	Écluse 13-14	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord T242 à 44-19-32.3 N 77-46-53.9 W
T244	Flottante	2021-4	Écluse 13-14	Non-lumineuse	Enlever
T246	Flottante	2021-4	Écluse 13-14	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord T246 à 44-19-39.8 N 77-46-34.7 W
T248	Flottante	2021-4	Écluse 13-14	Non-lumineuse	Enlever
T249	Flottante	2021-4	Écluse 13-14	Non-lumineuse	Enlever
T259	Fixe	2021-4	Écluse 14-15	Non-lumineuse	Enlever
T276	Flottante	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Enlever
	Fixe	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante T277 par 44-22-35.9 N 77-47-29.1 W. Pont en amont de Healey Falls.
	Fixe	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante T278 par 44-22-36.7 N 77-47-28.5 W. Pont en amont de Healey Falls.
	Fixe	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante T277/1 par 44-22-35.9 N 77-47-28.7 W. Pont en amont de Healey Falls.

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
	Fixe	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante T278/2 par 44-22-36.9 N 77-47-28.8 W. Pont en amont de Healey Falls.
T277	Flottante	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Enlever
T278	Flottante	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Enlever
T331	Flottante	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Enlever
	Fixe	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante T331 par 44-23-37.8 N 77-52-28.1 W Pont de l'autoroute 30.
	Fixe	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante T332/2 par 44-23-38.6 N 77-52-28.5 W. Pont de l'autoroute 30.
	Fixe	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante T331/1 par 44-23-37.7 N 77-52-27.7 W. Pont de l'autoroute 30.
	Fixe	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante T332/4 par 44-23-38.8 N 77-52-28.8 W. Pont de l'autoroute 30.
T337	Flottante	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Enlever
T340	Flottante	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Enlever
T341	Flottante	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Enlever
T348	Flottante	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Enlever
T352	Flottante	2022-1	Écluse 16/17 - 18	Non-lumineuse	Enlever
T373	Flottante	2022-1	Écluse 18 - Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
T379	Flottante	2022-1	Écluse 18 - Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
T398	Flottante	2022-1	Écluse 18 - Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
T406	Flottante	2022-1	Écluse 18 - Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
T415	Flottante	2022-1	Écluse 18 - Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
T416	Flottante	2022-1	Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
T418	Flottante	2022-1	Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
TRA	Flottante	2022-2	Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
TRB	Flottante	2022-2	Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
T429	Flottante	2022-2	Lac Rice	Non-lumineuse	Ajouter un feu vert à la bouée de bâbord T429.
TH4	Flottante	2022-2	Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
TH2	Flottante	2022-2	Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
TBA	Flottante	2022-2	Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
TBB	Flottante	2022-2	Lac Rice	Non-lumineuse	Enlever
C9	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
C25	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
C27	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
C29	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
C34	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord C34 à 44 13 29.5 N 78 20 48.2 W
C35	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
C39	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de bâbord C39 à 44 13 53 N 78 20 41.9 W
C40	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
C47	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
C57	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
C64	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
	Fixe	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante C63 par 44-16-18.1 N 78-19-27.1W. Pont de l'autoroute 7.
	Fixe	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante C64 par 44-16-18.9 N 78-19-24.2 W. Pont de l'autoroute 7.
	Fixe	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante C65 par 44-16-19.9 N 78-19-25.4 W. Pont de l'autoroute 7.
	Fixe	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante C64/2 par 44-16-20.9 N 78-19-23.3 W. Pont de l'autoroute 7.
C67	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
C68	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
C69	Flottante	2022-3	Rivière Otonabee	Non-lumineuse	Enlever
	Fixe	2022-3	Écluse 19-20	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante C67 par 44 17 28.4 N 78 18 26.8 W. Culée du pont-rail.
	Fixe	2022-3	Écluse 19-20	Non-lumineuse	Établir une balise de jour de bâbord C69 par 44 17 29.3 N 78 19 26.7 W. Culée du pont-rail.
C71	Flottante	2022-3	Écluse 19-20	Non-lumineuse	Enlever

2006

C72	Flottante	2022-3	Écluse 19-20	Non-lumineuse	Enlever
-----	-----------	--------	--------------	---------------	---------

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
C76	Flottante	2023-1	Écluse 21-22	Non-lumineuse	Enlever
	Fixe	2023-1	Écluse 21-22	Non-lumineuse	Établir une balise de jour de tribord C76 par 44 20 50.3 N 78 17 39.2 W
C86	Flottante	2023-1	Écluse 23-24	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord C86 à 44 22 31.5 N 78 17 05.8 W
C87	Flottante	2023-1	Écluse 23-24	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de bâbord C87 à 44 22 55.7 N 78 16 26.8 W
C89	Flottante	2023-1	Écluse 23-24	Non-lumineuse	Enlever
C90	Flottante	2023-1	Écluse 23-24	Non-lumineuse	Enlever
C105	Flottante	2023-1	Écluse 25-26	Non-lumineuse	Enlever
C108	Flottante	2023-1	Écluse 26-Haig Pt.	Non-lumineuse	Enlever
C109	Flottante	2023-1	Écluse 26-Haig Pt.	Non-lumineuse	Enlever la bouée de bâbord C109 et établir une balise de jour de bâbord C109 à l'extrémité Sud de l'île Andrew.
C111	Flottante	2023-2	Écluse 26-Haig Pt.	Non-lumineuse	Enlever
C112	Flottante	2023-2	Écluse 26-Haig Pt.	Non-lumineuse	Enlever
C116	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Enlever
C117	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Enlever
C118	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Enlever
C123	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Enlever
C124	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Enlever
C128	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Enlever
C132	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord C132 à 44-27-17 N 78-15-43.1 W
C136	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Enlever
C140	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord C140 à 42 27 37.3 N 78 15 15.6 W
C149	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Enlever
C156	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Enlever et établir une nouvelle balise de jour de tribord à double côté et numérotée C156 par 44 28 57.7 N 78 14 25.1 W
C158	Flottante	2023-2	Lac Katchewanooka	Non-lumineuse	Enlever
C164	Flottante	2023-2	Lac Clear	Non-lumineuse	Enlever Établir une balise de jour de tribord C164 par 44 29 22.7 N 78 13 44.5 W Île Mink

2006

C166	Flottante	2023-2	Lac Clear	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord C166 à 44 29 14.4 N 78 13 27.7 W
CK	Flottante	2023-2	Lac Clear	Non-lumineuse	Enlever

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
C170	Flottante	2023-2	Lac Clear	Non-lumineuse	Enlever
C188	Fixe	2023-2	Lac Stony	Non-lumineuse	Enlever
C170	Flottante	2023-2	Lac Clear	Non-lumineuse	Enlever
C188	Fixe	2023-2	Lac Stony	Non-lumineuse	Enlever
CS2	Fixe	2023-2	Lac Stony	Non-lumineuse	Enlever
C200	Fixe	2023-2	Lac Stony	Non-lumineuse	Enlever
C203	Flottante	2023-2	Lac Stony	Non-lumineuse	Enlever
C221	Flottante	2023-2	Lac Lovesick	Non-lumineuse	Enlever
C226	Flottante	2023-2	Lac Lovesick	Non-lumineuse	Enlever
C228	Fixe	2023-2	Lac Lovesick	Non-lumineuse	Enlever
C230	Flottante	2023-2	Lac Lovesick	Non-lumineuse	Enlever
C232	Flottante	2023-2	Lac Lovesick	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord C232 à 44 33 25.6 N 78 13 00.7 W
C234	Flottante	2023-2	Lac Lovesick	Non-lumineuse	Enlever
C236	Fixe	2023-2	Lac Lovesick	Non-lumineuse	Déplacer la balise de jour de tribord C236 à 44 33 23.5 N 78 13 12.5 W. Installer une balise à double côté.
C238	Flottante	2023-2	Lac Lovesick	Non-lumineuse	Enlever
C244	Fixe	2023-2	Lac Lovesick	Non-lumineuse	Enlever
C249	Flottante	2023-2	Lac Lower Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
					Établir une bouée de tribord C250 par 44 32 57.56 N 78 14 38.08 W
C251	Flottante	2023-2	Lac Lower Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C255	Flottante	2023-2	Lac Lower Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C257	Flottante	2023-2	Lac Lower Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C264	Flottante	2023-2	Lac Lower Buckhorn	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord C264 à 44 33 8.8 N 78 16 18.4 W
C267	Flottante	2023-2	Lac Lower Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C269	Flottante	2023-2	Lac Lower Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C275	Flottante	2023-2	Lac Lower Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C284	Fixe	2023-2	Lac Lower Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever

2006

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
C287	Fixe	2023-2	Lac Lower Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C294	Flottante	2023-2	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord C294 à 44 32 55.1 N 78 20 53.2 W
C295	Flottante	2023-2	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C296	Flottante	2023-2	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C297	Flottante	2023-2	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C305	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C310	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord C310 à 44 31 11 N 78 22 01.7 W
CH1	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C317	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C318	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord C318 à 44 28 58 N 78 23 50.2 W
C323	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C324	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C325	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de bâbord C325 à 44 28 11.5 N 78 25 25.9
C326	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
CE1	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
CE	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C332	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
	Fixe	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Établir une balise de jour de tribord C332 par 44-28-24.12 N 78-27-10.395 W.
	Fixe	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Établir une balise de jour de tribord C332/2 par 44-28-24.284 N 78-27-10.656 W.
C332B	Flottante	2024-1	Lac Buckhorn	Non-lumineuse	Enlever
C338	Flottante	2024-2	Lac Pigeon	Non-lumineuse	Enlever
C349	Flottante	2024-2	Chenal Big Bob	Non-lumineuse	Enlever
C351	Flottante	2024-2	Chenal Big Bob	Non-lumineuse	Enlever
C353	Flottante	2024-2	Chenal Big Bob	Non-lumineuse	Enlever
C360	Flottante	2024-2	Chenal Big Bob	Non-lumineuse	Enlever
C367	Flottante	2025-1	Chenal Big Bob	Non-lumineuse	Enlever

2006

C368	Flottante	2025-1	Chenal Big Bob	Non-lumineuse	Enlever
C371	Flottante	2025-1	Chenal Big Bob	Non-lumineuse	Enlever

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
C372	Flottante	2025-1	Chenal Big Bob	Non-lumineuse	Enlever
C378	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Enlever
C380	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Enlever
C382	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Enlever
C388	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Enlever
	Fixe	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Établir une balise de jour de tribord C388 par 44-30-35.8 N 78-37-16.1W
CBK	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Enlever
CBS	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Enlever
CP	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Nuit	Enlever la bouée L.F. 1354.
NSA	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Enlever
NSB	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Enlever
N1	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Enlever
N3	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de bâbord N3 par 44-30-07.4 N 78-43-11.4 W
N5	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de bâbord N5 par 44-30-24.6 N 78-43-13.6 W
N7	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Enlever
N9	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de bâbord N9 par 44-30-58.1 N 78-43-25.5 W
N10	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord N10 à 44-31-13.8 N 78-43-29.9 W
N12	Flottante	2025-1	Lac Sturgeon	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord N12 à 44-31-24.5 N 78-43-39.5 W
N29	Flottante	2025-1	Lac Cameron	Non-lumineuse	Enlever
N30	Flottante	2025-1	Lac Cameron	Non-lumineuse	Enlever
N34	Flottante	2025-1	Lac Cameron	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord N34 à 44-33-56 N 78-45-55.5 W
N47	Flottante	2025-1	Rosedale	Non-lumineuse	Enlever
N48	Flottante	2025-1	Rosedale	Non-lumineuse	Enlever
N56	Flottante	2025-1	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
NC3	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
NC4	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
NC10	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
NC13	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
NC19	Flottante	2025-2	Rivière Gull	Non-lumineuse	Enlever
NC20	Flottante	2025-2	Rivière Gull	Non-lumineuse	Enlever
NB10	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
NB6	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
NB5	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
NB4	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
NB3	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
NB2	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
N60	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
N61	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
N62	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
N63	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
N64	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
N66	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
N69	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
N70	Flottante	2025-2	Lac Balsam	Non-lumineuse	Enlever
N77	Flottante	2025-3	Lac Mitchell	Non-lumineuse	Enlever
N78	Flottante	2025-3	Lac Mitchell	Non-lumineuse	Enlever
N81	Flottante	2025-3	Lac Mitchell	Non-lumineuse	Enlever
N100	Fixe	2025-3	Lac Mitchell	Non-lumineuse	Enlever
N101	Fixe	2025-3	Lac Mitchell	Non-lumineuse	Déplacer la balise de jour de bâbord N101 à 44-34-0.6 N 78-57-21.2 W
N102	Fixe	2025-3	Lac Mitchell	Non-lumineuse	Enlever
N107	Flottante	2025-3	Lac Mitchell	Non-lumineuse	Enlever
N108	Flottante	2025-3	Lac Mitchell	Non-lumineuse	Enlever
N111	Fixe	2025-3	Lac Mitchell	Non-lumineuse	Enlever
S407	Fixe	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
S396	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S395	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S392	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S391	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
	Fixe	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante S383 par 44-33-29.4 N 79-2-45.3 W. Pont arché du lac Canal.
	Fixe	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante S381 par 44-33-29.4 N 79-2-45.3 W. Pont arché du lac Canal.
	Fixe	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Établir une balise de jour de tribord S384 par 44-33-28.5 N 79-2-45.4 W. Pont arché du lac Canal.
S384	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S383	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S382	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S381	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S380	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S379	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S378	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S377	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S376	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S375	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S374	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S373	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S372	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S371	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S369	Flottante	2025-3	Lac Canal	Non-lumineuse	Enlever
S351	Flottante	2025-3	Écluse 38-39	Non-lumineuse	Enlever
	Fixe	2025-3	Écluse 38-39	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante S351/1 par 44-30-33.8 N 79-6-32.8 W. Pont de l'autoroute en aval de l'Écluse 38.

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
	Fixe	2025-3	Écluse 38-39	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante S350/4 par 44-30-33.2 N 79-6-32.5 W. Pont de l'autoroute en aval de l'Écluse 38.
	Fixe	2025-3	Écluse 38-39	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de bâbord existante S351 par 44-30-33.8 N 79-6-32.8 W. Pont de l'autoroute en aval de l'Écluse 38.
	Fixe	2025-3	Écluse 38-39	Non-lumineuse	Numéroter la balise de jour de tribord existante S350/2 par 44-30-33.8 N 79-6-32.8 W. Pont de l'autoroute en aval de l'Écluse 38.
S344	Fixe	2025-3	Écluse 38-39	Non-lumineuse	Enlever
CP171	Flottante	2026-2	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP171-1	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP172-1	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP174	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP174-1	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP173	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP173-1	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP176	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP175	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP177-1	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP178-1	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP179	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP183	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP184	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP185	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP186	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP187	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP188	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP189	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP190	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP191	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
CP192	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP193	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP194	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP195	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP196	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CPA	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CPB	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP197	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP198	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP199	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP200	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP201	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP202	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP203	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
CP204	Flottante	2026	Lac Scugog	Non-lumineuse	Enlever
SM1	Flottante	2028-1	Lac Simcoe	Non-lumineuse	Enlever
SM3	Flottante	2028-1	Lac Simcoe	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de bâbord SM3 à 44 32 11.6 N 79 19 39.6 W
SB2	Flottante	2028-1	Lac Simcoe	Non-lumineuse	Enlever
SB4	Flottante	2028-1	Lac Simcoe	Non-lumineuse	Enlever
SJ7	Flottante	2028-1	Lac Simcoe	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de bâbord SJ7 à 44 19 26.9 N 79 28 31.9 W
SJ9	Flottante	2028-1	Lac Simcoe	Non-lumineuse	Enlever
SS8	Flottante	2028-1	Lac Simcoe	Non-lumineuse	Enlever
S335	Flottante	2025-3	Gamebridge	Non-lumineuse	Enlever
S326	Flottante	2025-3	Lac Simcoe	Non-lumineuse	Enlever
S325	Flottante	2025-3	Lac Simcoe	Non-lumineuse	Enlever
S316	Flottante	2028-2	Passe Atherley	Non-lumineuse	Enlever

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
S315	Flottante	2028-2	Passe Atherley	Non-lumineuse	Enlever
S312	Flottante	2028-2	Passe Atherley	Non-lumineuse	Déplacer la bouée de tribord S312 à 44 36 17.5 N 79 22 11.2 W
S304	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
SCS	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
SH2/2	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
SC10	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
SC6	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
S290	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
S287	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Nuit	Déplacer la bouée lumineuse S287 à l'emplacement de la bouée S283 et renuméroter la bouée lumineuse S287 pour lire S283
S286	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
S285	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
S283	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
S282	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
S281	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
S276	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
S275	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
S272	Flottante	2028-2	Lac Couchiching	Non-lumineuse	Enlever
SS91	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS90	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS88	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS87	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS84	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS83	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS82	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS80	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS79	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
SS78	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS77	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS76	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS74	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS73	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS72	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS71	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS70	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS69	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS68	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS67	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS66	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS65	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS64	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS63	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS62	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS61	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS60	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS59	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS58	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS57	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS55	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS54	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS53	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS52	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS50	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS49	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever

2006

Ident. de l'aide	Fixe ou Flottante	Carte marine	Emplacement	Type d'aide	Action proposée Action
SS48	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS47	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS46	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS45	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS43	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS42	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS41	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SA2	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SA	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS39	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS38	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS36	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS34	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS32	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS31	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS29	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS26	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS24	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SS23	Flottante	2028-3	Rivière Holland	Non-lumineuse	Privatiser ou enlever
SE2	Flottante	2028-3	Lac Simcoe	Non-lumineuse	Enlever
SQ2	Flottante	2028-3	Lac Simcoe	Non-lumineuse	Enlever
		2028-3	Lac Simcoe	Nuit	Privatiser L.F.365.2 ou enlever (Les feux de Keswick).

2006

2006

***106(P) LAC HURON - QUAI DE BAYFIELD - SIGNAL DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: 2260

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence le signal de brume du quai de Bayfield (L.F. 776) (43°34'10.1" N 81°42'33" W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surveillant, Programmes des Aides maritimes, Garde côtière canadienne,

28, rue Waubeek, Parry Sound, Ontario P2A 1B9, Téléphone: (705) 746-2196, Facs: (705) 746-4820, courriel: ChilderhoseR@dfo-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs observations et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(D2005-109)

***112(P) LAC WINNIPEG - POINTE McBETH - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence : 6267

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

Le feu de la pointe McBeth (L.F. 1599) 52° 07' 54"N 97° 29' 24"W

Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surveillant, Programmes des Aides maritimes, Garde côtière canadienne,

28, rue Waubeek, Parry Sound, Ontario P2A 1B9, Téléphone: (705) 746-2196, Facs: (705) 746-4820, courriel: ChilderhoseR@dfo-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs observations et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(D2006-005)

***601(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - PASSE PLYMOUTH - RÉFLECTEURS RADAR À ÊTRE SUPPRIMÉS.**

Carte de référence: 4244

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivante:

Le réflecteur radar Sud de la passe Plymouth (43° 46' 55.1"N 65° 59' 32.6"W).

Le réflecteur radar Nord de la passe Plymouth (43° 47' 11.9"N 65° 59' 40.8"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2006-081,082)

***607(P) FLEUVE SAINT - CROIX ET POINTE DES GRONDINES - RACONS À ÊTRE SUPPRIMÉS.**

Cartes de référence: 1314 et 1315

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes:

Le Racon du feu postérieur de l'alignement de Sainte-Croix (L.F. 1986) (46° 37' 40.6"N 71° 41' 58.5"W env.).

Le Racon du feu postérieur de l'alignement de Pointe des Grondines (L.F. 2024) (46° 34' 43.5"N 72° 04' 11.8"W env.).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Programmes des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 101 boulevard Champlain, Québec (Québec), G1K 7Y7, Téléphone: (418) 648-3574. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(Q2006-094)

***708(T) CANADA - SÉCURITÉ DES NAVIRES D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION AU LARGE.**

Référence: L'Avis 1001(T)/2005 est annulé.

Édition Annuelle des Avis aux navigateurs 2006 – Avis No. 20, pages A20-1 à A20-4.

Les navigateurs sont prévenus que des navires d'exploration et d'exploitation au large pourraient effectuer des activités de forage dans les endroits suivants :

Golfe Saint-Laurent

Néant

Continente des T.N.-O.

Néant

Delta du Mackenzie T.N.-O/Mer de Beaufort

Néant

Îles de l'Arctique dans les T.N.-O/Îles de l'Arctique au Nunavut

Néant

Zones marines de l'Est de l'Arctique

Néant

Détroit de Davis

Néant

NOTA: Les navigateurs sont priés d'obtenir un compte rendu à jour des positions des navires de forage avant d'entrer dans une zone d'exploration et d'exploitation. On peut se procurer ces renseignements en communiquant avec ECAREG CANADA, NORDREG CANADA ou CVTS OFFSHORE, selon le cas, par l'entremise de tout centre de Services de communications et de trafic maritime de la Garde côtière.

(ONE)

***904(P) NOUVEAU-BRUNSWICK - RIVIÈRE SAINT-JEAN - EVENDALE À ROSS ISLAND - FRENCH LAKE - AIDES À LA NAVIGATION À ÊTRE SUPPRIMÉES.**

Carte de référence: 4142 - Feuille 2

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes:

Les bouées en amont du pont (45° 54' 00" N, 66° 15' 30" W env.) sont considérées.

Les profondeurs du chenal en amont de Harrison Island ne sont pas fiables à cause du remplissage du chenal.

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressés sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, au surintendant régional des aides à la navigation, Garde côtière canadienne Carl Goodwin, B.P. 1000, Dartmouth, N.-É., B2Y 3Z8, (902) 426-3151, courriel: GoodwinC@mar.dfo-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2006-139)

***907(P) DISPOSITIF DE SÉPARATION DU TRAFIC - DÉTROIT JUAN DE FUCA ET SES APPROCHES, BANC SWIFTSURE.**

Cartes de référence: 3601, 3602 et 3606

Les modifications cartographiques concernant ces Avis aux navigateurs entrent **en vigueur à 00h00 UTC le 1^{er} décembre 2006**.

La limite nord des voies de circulation en direction ouest entre la sortie de la pointe Carmanah et la sortie la plus à l'ouest du détroit Juan de Fuca, y compris la zone de prudence adjacente, sera repoussée d'un mille marin vers le nord.

- a) Élargir la voie de circulation en direction ouest depuis la sortie de la pointe Carmanah jusqu'au banc Swiftsure en déplaçant la limite nord d'un mille vers le nord.
- b) Élargir la voie de sortie en direction ouest la plus à l'ouest en l'alignant sur la nouvelle limite nord décrite en a).
- c) Élargir la zone de prudence entre les voies de circulation décrites en a) et b) en l'alignant sur la nouvelle limite nord et sur les voies de circulation élargies en direction ouest.

Les marins doivent s'assurer que ces modifications sont apportées aux cartes marines et que l'on pourra s'en servir dès 00h00 UTC le 1^{er} décembre 2006. Un autre Avis aux navigateurs sera diffusé dans le but de fournir des détails sur les corrections apportées aux cartes marines.

***1007(P) ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (RIVE NORD) - NEW LONDON BAY - AIDES À LA NAVIGATION À ÊTRE SUPPRIMÉES.**

Carte de référence: 4467

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes:

Le feu antérieur de l'alignement de New London (L.F. 1059) 46° 30' 46"N 63° 29' 07"W.

Le feu postérieur de l'alignement de New London (L.F. 1060) 209° 46' 304.5 m du feu antérieur.

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressés sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, au surintendant régional des aides à la navigation, Garde côtière canadienne Carl Goodwin, B.P. 1000, Dartmouth, N.-É., B2Y 3Z8, (902) 426-3151, courriel: GoodwinC@mar.dfo-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2006-203, 204)

***1101(P) COLOMBIE-BRITANNIQUE - DESOLATION SOUND AND/ET SUTIL CHANNEL - AIDE À LA NAVIGATION À ÊTRE SUPPRIMÉE.**

Carte de référence: 3538

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante:

La balise de jour de Burdwood Bay 50° 09' 34.3" N 125° 05' 39.2" W

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressés sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, au surintendant régional des aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 25 rue Huron, Victoria, CB, V8V 4V9, (250) 480-2602. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2006-163)

***1103(T) COLOMBIE BRITANNIQUE - HECATE STRAIT - DOGFISH BANKS - ÉTUDE DE COURANTS ET DES VAGUES DU FOND MARIN.**

Carte de référence: 3802

Nai Kun Wind Development Inc. (NKWDI) a engagé les services d'ASL Environmental Sciences Inc. pour conduire une étude des conditions de courants et de vagues sur Dogfish Banks dans Hecate Strait à la position suivante:

53°47'27.3" N 131°29'16.9" W

Le déploiement d'un instrument de Profileur de Courant à effet Doppler sera effectué au fond de la mer de la mi-octobre jusqu'à la fin d'octobre. L'instrument enregistrera les données sur les mouvements de courants et de vagues durant une période de six mois jusqu'à environ la fin du mois d'avril 2007.

NOTA: Les navigateurs sont priés de se garder à l'écart de cet endroit pour empêcher de perdre ou d'endommager leurs lignes de mouillages et de pêches. Pour renseignements: ASL Environmental Science Inc., Rick Birch – 1-877-656-0177.

(P2006-164)

***1205(T) FLEUVE SAINT-LAURENT - CANAL DE LA RIVE SUD - BOUÉE LUMINEUSE TEMPORAIREMENT REMPLACÉE.**

Carte de référence: 1409

Une bouée à espar lumineuse verte, marquée V5 (L.F. 0.1) (45° 27' 37.1"N 73° 30' 06.5"W) a été temporairement remplacée par une bouée expérimentale à espar lumineuse verte FI G, marquée V5.

(Q2006-203)

***1206(T) FLEUVE SAINT-LAURENT - LAC SAINT-LOUIS - BOUÉE CONIQUE TEMPORAIREMENT REMPLACÉE.**

Carte de référence: 1410

Une bouée conique rouge, marquée A30 (45° 22' 42.7"N 73° 49' 00.4"W) a été temporairement remplacée par une bouée expérimentale à espar lumineuse rouge FI R (L.F. 21.2), marquée A30.

(Q2006-204)

***1207(P) BAIE GEORGIENNE - NOTTAWASAGA BAY - AIDE À LA NAVIGATION À ÊTRE SUPPRIMÉE.**

Carte de référence: 2283

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante:

Le feu d'entrée de la rivière Nottawasaga (L.F. 855) 44° 32' 12"N 80° 00' 30"W.

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressés sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Randy Childerhose, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 28 rue Waubeek, Parry Sound, ON, P2A 1B9, (705) 746-2196, Facs. (705) 746-4820, courriel: ChilderhoseR@dfo-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2006-086)

***1208(P) ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (RIVE NORD) - CASCUMPEQUE BAY - ALBERTON HARBOUR - AIDES À LA NAVIGATION À ÊTRE SUPPRIMÉES.**

Carte de référence: 4492

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes:

Le feu antérieur de l'alignement de Alberton (L.F. 1077) 46° 48' 20.6"N 63° 01' 54.5"W.

Le feu postérieur de l'alignement de Alberton (L.F. 1078) 289° 06' 102 m du feu antérieur.

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressés sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Carl Goodwin, Surintendant régional des aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 1000, Dartmouth, N.-É., B2Y 3Z8, (902) 426-315, courriel: GoodwinC@mar.dfo-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2006-223, 224)

1220 - Baie des Sept-Îles - Nouvelle édition - 09-JAN-2004 - NAD 1983**28-MAI-2004**

(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv	50°13'14.2"N 066°28'47.7"W MPO(6405394-01)
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv	50°13'14.2"N 066°28'37.4"W MPO(6405394-02)
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv	50°13'07.8"N 066°28'37.4"W MPO(6405394-03)
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv	50°13'07.8"N 066°28'47.7"W MPO(6405394-04)
(T)Porter	une ferme marine	joignant 50°13'14.2"N 066°28'47.7"W 50°13'14.2"N 066°28'37.4"W 50°13'07.8"N 066°28'37.4"W et 50°13'07.8"N 066°28'47.7"W MPO(6405394-05)
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv	50°09'11.2"N 066°17'57.8"W MPO(6405395-01)
(T)Porter	une ferme marine	joignant 50°09'11.2"N 066°17'30.9"W 50°09'11.2"N 066°17'57.8"W et 50°08'31.6"N 066°18'15.7"W MPO(6405395-02)

1434 - Partie A-B - Carte nouvelle - 01-MARS-1996 - NAD 1983**03-AOÛT-2001**

(P)Modifier	"FI R" pour lire "FI R 2.5s 9m" vis-à-vis le feu Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	LNMD. (1504-1999) 44°57'40.5"N 074°57'52.0"W LF(INT.227) MPO(6601536-01)
(P)Modifier	"FI G" pour lire "FI G 2.5s 9m" vis-à-vis le feu Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	44°57'33.5"N 074°58'01.0"W LF(INT.228) MPO(6601536-02)
(P)Modifier	"FI G" pour lire "FI G 2.5s 9m" vis-à-vis le feu Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	44°55'33.5"N 075°05'43.0"W LF(INT.241) MPO(6601536-03)

1434 - Partie B-C - Carte nouvelle - 01-MARS-1996 - NAD 1983**03-AOÛT-2001**

(P)Modifier	"FI G" pour lire "FI G 2.5s 9m" vis-à-vis le feu Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	LNMD. (1504-1999) 44°47'57.0"N 075°20'46.0"W LF(INT.287) MPO(6601536-04)
-------------	--	--

2181 - Scudder - Nouvelle édition - 10-NOV-1989 - Inconnu**03-AOÛT-2001**

(P)Modifier	"FI R" pour lire "FI R Priv" vis-à-vis le feu Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle	LNMD. 06-OCT-2000 157°, 123m du coin Nord-Est du quai
-------------	---	--

édition de cette carte.

(B2001-089) LF(605) MPO(6601533-01)

2202 - Port Severn to/à Penetang Harbour - Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-MARS-1999 - NAD 1927

28-AVR-2000

(P)Porter un caisson avec une profondeur connue de "2 pieds" 44°46'12.0"N 079°56'37.0"W

(P)Porter un caisson avec une profondeur connue de "1 pied" 44°46'15.5"N 079°56'55.0"W

2218 - Penetang Harbour - Carte nouvelle - 13-AVR-1984 - NAD 1927

28-AVR-2000

(P)Porter un caisson avec une profondeur connue de "0.6m" 44°46'12.0"N 079°56'37.0"W

(P)Porter un caisson avec une profondeur connue de "0.3m" 44°46'15.5"N 079°56'55.0"W

2241 - Port Severn to/à Christian Island - Feuille 1 - Carte nouvelle - 30-JUIL-1999 - NAD 1983

28-AVR-2000

(P)Porter un caisson avec une profondeur connue de "0.6m" 44°46'13.0"N 079°56'35.0"W

(P)Porter un caisson avec une profondeur connue de "0.3m" 44°46'17.5"N 079°56'55.0"W

2283 - Owen Sound to/à Giant's Tomb Island - Feuille 1 - Carte nouvelle - 30-JUIL-1999 - NAD 1983

31-MAR-2000

(P)Modifier la légende Measured Distance/Base de vitesse 1852m 145°-325°
pour lire Measures Distance/Base de vitesse 1853m 145°45'-
325°45' 44°49'03.0"N 080°12'42.0"W

NOTA: Ce renseignement sera incorporé dans la nouvelle édition de
la carte 2283.

04-JAN-2002

(P)Modifier Oc R pour lire Oc R (Priv) vis-à-vis le feu LNM/D. 21-DEC-2001
44°34'46.0"N 080°56'29.2"W
Cette information sera incorporée à la prochaine Nouvelle édition de
cette carte.

(D2001090) LF(838) MPO(6601632-01)

2283 - Owen Sound Harbour - Feuille 2 - Carte Nouvelle - 30-JUIL-1999 – NAD 1983

04-JAN-2002

(P)Modifier Oc R pour lire Oc R (Priv) vis-à-vis le feu LNM/D. 21-DEC-2001
44°34'46.0"N 080°56'29.2"W
Cette information sera incorporée à la prochaine Nouvelle édition de
cette carte.

(D2001090) LF(838) MPO(6601632-01)

L/C3000 - Juan de Fuca Strait to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 20-JAN-1989 - NAD 1927

28-AVR-2000

(P)Porter un câble sous-marin joignant 48°26'27.6"N 124°41'44.5"W
48°26'48.5"N 124°49'04.3"W
48°23'39.4"N 124°58'33.2"W
48°24'03.2"N 125°04'51.7"W
(P)Porter un câble sous-marin joignant 48°22'43.6"N 125°15'07.6"W
48°22'39.2"N 125°17'43.0"W
48°21'31.5"N 125°21'24.2"W
48°21'05.9"N 125°24'40.5"W

48°21'11.9"N 125°27'32.0"W
 48°19'22.2"N 125°41'28.9"W
 48°17'56.3"N 125°48'17.0"W
 48°15'52.7"N 126°03'06.0"W
 48°16'12.3"N 126°06'28.9"W
 48°14'53.9"N 126°12'16.2"W
 48°12'38.3"N 126°28'58.0"W
 48°07'57.5"N 126°55'35.9"W
 48°08'30.9"N 127°05'00.0"W
 48°45'48.9"N 128°57'11.2"W
 48°51'09.0"N 129°16'43.4"W
 48°56'19.1"N 129°30'18.8"W
 49°10'15.7"N 130°33'45.5"W
 49°16'19.0"N 130°41'48.7"W
 49°19'27.0"N 130°49'00.9"W
 49°23'53.0"N 131°11'32.4"W
 49°30'38.5"N 131°29'47.3"W
 49°38'00.1"N 131°59'59.8"W
 49°49'24.0"N 132°52'15.6"W
 49°53'51.1"N 133°18'59.9"W
 49°57'40.6"N 133°25'00.0"W
 50°00'55.3"N 133°42'18.6"W
 50°07'30.2"N 134°09'59.8"W
 50°24'27.6"N 135°52'37.0"W
 50°35'50.8"N 136°52'24.0"W
 et 50°51'27.7"N 139°00'00.0"W

03-NOV-2000

(P)Porter un câble sous-marin

LNMD. (2360-1999)
 joignant 48°25'23.6"N 124°38'59.9"W
 48°26'26.8"N 124°49'14.8"W
 48°23'50.7"N 124°56'28.3"W
 48°22'46.2"N 125°03'18.9"W
 48°22'37.4"N 125°09'16.4"W
 48°21'08.9"N 125°21'10.8"W
 48°19'24.1"N 125°31'36.2"W
 48°18'46.9"N 125°32'42.3"W
 48°17'49.3"N 125°39'51.2"W
 48°18'02.4"N 125°41'00.0"W
 48°16'12.3"N 125°51'00.5"W
 48°15'20.2"N 125°53'36.3"W
 48°10'55.5"N 126°00'53.1"W
 48°06'11.5"N 126°04'15.4"W
 48°00'00.0"N 126°04'15.4"W
 47°49'43.7"N 126°06'24.4"W
 joignant 47°45'33.5"N 126°03'51.2"W
 47°35'02.4"N 126°05'00.6"W
 47°27'00.2"N 126°10'03.1"W
 47°21'59.7"N 126°11'33.5"W
 et 46°20'00.0"N 126°15'03.0"W

(P)Porter un câble sous-marin

23-MAR-2001

LNMD. 09-MAR-2001

(P)Rayer	la limite de la zone dangereuse de tir	joignant 49°49'54.0"N 129°00'00.0"W 49°41'00.0"N 128°20'00.0"W et 50°08'00.0"N 128°20'00.0"W
	Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	<i>MPO(6201014-01)</i>
(P)Rayer	la légende CYD 111 Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	49°57'00.0"N 128°40'00.0"W
		<i>MPO(6201014-02)</i>
(P)Rayer	la limite de la zone dangereuse de tir	entre 49°41'00.0"N 128°20'00.0"W et 49°28'00.0"N 127°10'00.0"W
	Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	<i>MPO(6201014-03)</i>
(P)Rayer	la légende CYD 110 Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	49°47'00.0"N 128°04'00.0"W
		<i>MPO(6201014-04)</i>
(P)Porter	une limite de zone dangereuse de tir	joignant 49°30'00.0"N 127°40'00.0"W 49°15'00.0"N 127°40'00.0"W 49°15'00.0"N 127°02'30.0"W 49°24'36.0"N 127°10'12.0"W 49°27'42.0"N 127°11'00.0"W et 49°30'00.0"N 127°14'00.0"W
	Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	<i>MPO(6201014-05)</i>
(P)Porter	une légende WCFA North Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	49°22'30.0"N 127°25'00.0"W
		<i>MPO(6201014-06)</i>
(P)Porter	une limite de zone dangereuse de tir	joignant 49°15'00.0"N 127°40'00.0"W 49°00'00.0"N 127°40'00.0"W 49°00'00.0"N 127°00'00.0"W 49°12'18.0"N 127°00'00.0"W et 49°15'00.0"N 127°02'30.0"W
	Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	<i>MPO(6201014-07)</i>
(P)Porter	une légende WCFA South Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.	49°07'30.0"N 127°25'00.0"W
		<i>MPO(6201014-08)</i>
(P)Porter	EXERCISE AREA WP Surface and air firings may be conducted in any part of WP if appropriate clearances have been obtained. However, the majority of firings are carried out in two areas designated West Coast Firing Area North (WCFA North), and West Coast Firing Area South (WCFA South). Pecked lines enclose these areas. For information concerning firing operations call Tofino Traffic on VHF Channel 74.	52°30'00.0"N 125°15'00.0"W
	ZONE D'EXERCICES WP Les tirs de surface et aériens peuvent être exécutés dans n'importe quelle partie de la zone WP à condition d'avoir obtenu l'autorisation appropriée.	

Toutefois, la plupart des tirs sont exécutés à l'intérieur de deux zones désignées West Coast Firing Area North (WCFA North) et West Coast Firing Area South (WCFA South) où des tiretés délimitent ces zones. Pour obtenir des renseignements concernant les exercices de tir, communiquer avec Tofino Traffic par radio VHF, voie 74.

Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.

3053 - Cinnemousun Narrows - Feuille 2 - Carte nouvelle - 11-AVR-1986 - NAD 1927

19-JAN-2001

(P)Porter 3 chalands

LNMD. (725-1996)

50°59'44.3"N 119°00' 15.5"W
(position approximative)

Un magasin flottant faisant commerce sur ces chalands est situé au Sud de l'approche Est de Cinnemousun Narrows, de juin à septembre. Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition.

3313 – Sidney and/et Tsehum Harbour – Feuille 7 - Carte nouvelle – 28-JUIL-1995 – NAD 1983

30-MAI-2003

(P)Porter une conduite d'égout

LNMD. 23-MAI-2003

joignant 48°40'32.4"N 123°24'56.4"W
48°40'22.7"N 123°24'45.5"W
48°40'20.5"N 123°24'42.2"W
48°40'19.4"N 123°24'39.5"W
48°40'18.5"N 123°24'36.6"W
48°40'17.9"N 123°24'32.5"W
48°40'18.5"N 123°24'29.9"W
48°40'18.8"N 123°24'26.5"W
48°40'18.5"N 123°24'24.6"W
48°40'18.7"N 123°24'22.7"W
48°40'18.7"N 123°24'20.8"W
48°40'18.4"N 123°24'19.4"W
48°40'18.9"N 123°24'16.4"W
48°40'18.4"N 123°24'12.6"W
48°40'18.5"N 123°24'10.6"W
48°40'18.1"N 123°24'06.0"W
48°40'18.4"N 123°24'04.2"W
48°40'17.9"N 123°23'56.5"W
48°40'18.0"N 123°23'54.6"W
48°40'17.4"N 123°23'37.6"W
48°40'12.2"N 123°23'13.6"W
48°40'12.2"N 123°23'08.2"W
et 48°40'12.8"N 123°23'07.1"W
MPO(6200556-01)

(P)Porter un indicateur de pipeline

48°40'32.6"N 123°24'56.5"W
MPO(6200556-02)

3458 - Approches to/Approches à Nanaimo Harbour - Nouvelle édition - 10-MARS-1995 - NAD 1983

14-FEV-2003

(P)Remplacer la balise de jour de bâbord par un pieu

Une nouvelle édition incorporant cette information sera disponible à une date ultérieure.

LNMD. 02-AOÛT-2002

49°10'10.4"N 123°56'03.0"W

(P2002116) MPO(6200428-01)

3476 – Approches to/Approches à Tsehum Harbour – Carte nouvelle – 31-AOÛT-1984 – NAD 1927

30-MAI-2003

(P)Porter une conduite d'égout

LNMD. 25-AVR-2003

joignant 48°40'33.1"N 123°24'51.6"W

48°40'23.4"N 123°24'40.8"W
 48°40'21.1"N 123°24'37.5"W
 48°40'20.0"N 123°24'34.8"W
 48°40'19.2"N 123°24'31.9"W
 48°40'18.6"N 123°24'27.8"W
 48°40'19.2"N 123°24'25.2"W
 48°40'19.4"N 123°24'21.8"W
 48°40'19.2"N 123°24'19.8"W
 48°40'19.4"N 123°24'18.0"W
 48°40'19.4"N 123°24'16.1"W
 48°40'19.1"N 123°24'14.7"W
 48°40'19.6"N 123°24'11.7"W
 48°40'19.1"N 123°24'07.9"W
 48°40'19.1"N 123°24'05.9"W
 48°40'18.8"N 123°24'01.3"W
 48°40'19.1"N 123°23'59.5"W
 48°40'18.6"N 123°23'51.8"W
 48°40'18.7"N 123°23'49.9"W
 48°40'18.0"N 123°23'32.9"W
 48°40'12.8"N 123°23'08.9"W
 48°40'12.8"N 123°23'03.4"W
 et 48°40'13.5"N 123°23'02.4"W
MPO(6200556-01)

(P)Porter un indicateur de pipeline

48°40'33.2"N 123°24'51.8"W
MPO(6200556-02)

**L/C3604 - Nootka Sound to/à Quatsino Sound - Nouvelle édition - 06-NOV-1987 - NAD 1927
23-MAR-2001**

LNMD. 09-MAR-2001

(P)Rayer la limite de la zone dangereuse de tir

joignant 49°47'45.0"N 128°50'00.0"W
 49°41'00.0"N 128°20'00.0"W
 et 50°08'00.0"N 128°20'00.0"W

Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.

MPO(6201014-01)

(P)Rayer la légende CYD 111

49°57'06.0"N 128°34'12.0"W

Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.

MPO(6201014-02)

(P)Rayer la limite de la zone dangereuse de tir

entre 49°41'00.0"N 128°20'00.0"W
 et 49°32'00.0"N 127°31'30.0"W

Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition de cette carte.

MPO(6201014-03)

(P)Rayer la légende CYD 110 49°45'24.0"N 127°56'06.0"W
Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition.

MPO(6201014-04)

3891 - East Narrows and/et West Narrows - Carte nouvelle - 08-SEP-1989 - NAD 1983

24-AOÛT-2001

LNMD. 17-AOÛT-2001

(P)Porter une balise de jour de bâbord 53°08'43.8"N 132°14'23.0"W
De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.

(GCC-P00-165) MPO(6200924-01)

(P)Porter une balise de jour de tribord 53°08'43.5"N 132°14'31.3"W
De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.

(GCC-P00-166) MPO(6200925-01)

(P)Porter une balise de jour de bâbord 53°08'46.4"N 132°14'53.1"W
De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.

(GCC-P00-167) MPO(6200926-01)

(P)Porter une balise de jour de tribord 53°08'47.9"N 132°15'08.0"W
De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.

(GCC-P00-168) MPO(6200927-01)

(P)Porter une balise de jour de bâbord 53°08'54.5"N 132°15'33.6"W
De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.

(GCC-P00-169) MPO(6200928-01)

(P)Porter une balise de jour de tribord 53°08'54.9"N 132°15'59.9"W
De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.

(GCC-P00-170) MPO(6200929-01)

(P)Porter une balise de jour de tribord 53°08'57.9"N 132°16'16.4"W
De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.

(GCC-P00-171) MPO(6200930-01)

(P)Porter une balise de jour d'alignement antérieure 53°09'07.7"N 132°16'55.5"W
De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.

(GCC-P00-172) MPO(6200931-01)

(P)Porter une balise de jour d'alignement postérieure 111° 03' 103 mètres de la balise antérieure
De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.

(GCC-P00-173) MPO(6200932-01)

(P)Porter la légende 111° 53°09'02.2"N 132°16'30.3"W
De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.

(P)Porter	une balise de jour de bâbord De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.	53°09'00.6"N 132°21'11.7"W (GCC-P00-175) MPO(6200933-01)
(P)Porter	une balise de jour de bâbord De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.	53°08'58.0"N 132°21'43.0"W (GCC-P00-176) MPO(6200934-01)
(P)Rayer	la balise de jour de tribord De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.	53°08'46.0"N 132°14'22.0"W (GCC-P00-186) MPO(6200942-01)
(P)Rayer	la balise de jour d'alignement antérieure De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.	53°08'47.3"N 132°14'23.1"W (GCC-P00-187) MPO(6200944-01)
(P)Rayer	la balise de jour d'alignement postérieure De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.	090° 80 mètres de la balise antérieure (GCC-P00-188) MPO(6200945-01)
(P)Rayer	l'alignement De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.	entre 53°08'47.3"N 132°14'23.1"W et 53°08'47.1"N 132°15'08.0"W MPO(6200945-02)
(P)Rayer	la légende 090° De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.	53°08'47.2"N 132°14'57.0"W MPO(6200945-03)
(P)Rayer	la balise de jour de tribord De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure.	53°09'00.1"N 132°15'32.9"W (GCC-P00-189) MPO(6200946-01)

**3955 - Porpoise Harbour, Ridley Island and Approaches/et les Approches - Carte nouvelle - 15-FÉV-1985 - NAD 1927
15-SEP-2000**

(P)Porter	un émissaire Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition.	LNMD. 05-MAY-2000 entre 54°13'39.3"N 130°17'38.4"W et 54°13'36.5"N 130°17'50.2"W
(P)Porter	un indicateur de pipeline Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition.	54°13'39.3"N 130°17'38.4"W
(P)Porter	un indicateur de pipeline Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle	54°13'34.6"N 130°18'02.5"W

édition.

(P)Porter un émissaire entre 54°13'12.4"N 130°17'26.3"W
et 54°13'10.4"N 130°17'34.1"W

Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition.

(P)Porter le signe conventionnel d'un pipeline 54°13'12.5"N 130°17'26.0"W
Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition.

(P)Porter CAUTION: 54°13'42.0"N 130°17'26.0"W

Extensive changes have occurred in the area of Port Edward.

ATTENTION:

Des changements importants sont survenus dans la zone de Port Edward.

Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition.

4000 - Gulf of Maine to/à Baffin Bay / Baie de Baffin - Nouvelle édition - 25-JUIL-2003 - NAD 1983

21-AVR-2006

LNMD. 24-MARS-2006

(T)Modifier la légende '44142' pour lire '44150', vis-à-vis la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI Y 42°30'00.0"N 064°02'00.0"W

MPO(6302794-01)

4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle au Déroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 01-DEC-1995 - NAD 1983

17-SEPT-2004

LNMD. 25-JUIN-2004

(T)Porter un appareil scientifique submergé à une profondeur de 98 mètres au-dessous de la surface 48°12'02.5"N 047°53'13.5"W

L'amarrage est provisoire, de juin 2004 à juillet 2005.

MPO(6301824-01)

(T)Porter un appareil scientifique submergé à une profondeur de 693 mètres au-dessous de la surface 48°19'44.3"N 047°48'30.5"W

L'amarrage est provisoire, de juin 2004 à juillet 2005.

MPO(6301824-02)

(T)Porter un appareil scientifique submergé à une profondeur de 100 mètres au-dessous de la surface 48°32'19.8"N 047°41'25.2"W

L'amarrage est provisoire, de juin 2004 à juillet 2005.

MPO(6301824-03)

(T)Porter un appareil scientifique submergé à une profondeur de 2219 mètres au-dessous de la surface 48°49'55.6"N 047°27'15.9"W

L'amarrage est provisoire, de juin 2004 à juillet 2005.

MPO(6301824-04)

(T)Porter un appareil scientifique submergé à une profondeur de 100 mètres au-dessous de la surface 49°17'49.0"N 048°18'58.4"W

L'amarrage est provisoire, de juin 2004 à juillet 2005.

MPO(6301824-05)

21-AVR-2006

LNMD. 17-MARS-2006

(T)Modifier la légende '44142' pour lire '44150', vis-à-vis la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI Y 42°30'00.0"N 064°02'00.0"W

MPO(6302794-01)

01-DEC-2006

LNMD. 17-NOV-2006

(T)Porter un appareil scientifique submergé à une profondeur de 1822 mètres
au-dessous de la surface

42°59'54.0"N 060°54'34.8"W

	L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.		MPO(6303127-01)
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 2212 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°55'37.8"N 060°51'40.8"W	MPO(6303127-02)
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 2704 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°49'10.8"N 060°46'29.4"W	MPO(6303127-03)
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 3655 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°26'28.2"N 060°28'14.4"W	MPO(6303127-04)
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 2235 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°35'58.8"N 060°37'30.6"W	MPO(6303127-05)
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 3082 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°12'33.6"N 060°18'47.4"W	MPO(6303127-06)
4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983			
04-JUIL-2003			
(T)Porter	une bouée ODAS/SADO, lumineuse jaune, FI (4s) Y	43°22'48.6"N 069°15'19.2"W	LNMD. 20-JUIN-2003 MPO(6300915-01)
(T)Porter	une bouée ODAS/SADO, lumineuse jaune, FI (4s) Y	43°30'46.2"N 067°36'42.0"W	MPO(6300915-02)
(T)Porter	une bouée ODAS/SADO, lumineuse jaune, FI (4s) Y	43°31'43.2"N 069°18'01.2"W	MPO(6300915-03)
21-AVR-2006			
(T)Modifier	la légende '44142' pour lire '44150', vis-à-vis la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune (FI (5) Y	42°30'00.0"N 064°02'00.0"W	LNMD. 17-MARS-2006 MPO(6302794-01)
01-DEC-2006			
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 1822 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°59'54.0"N 060°54'34.8"W	LNMD. 17-NOV-2006 MPO(6303127-01)
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 2212 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°55'37.8"N 060°51'40.8"W	MPO(6303127-02)

(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 2704 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°49'10.8"N 060°46'29.4"W <i>MPO(6303127-03)</i>
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 3655 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°26'28.2"N 060°28'14.4"W <i>MPO(6303127-04)</i>
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 2235 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°35'58.8"N 060°37'30.6"W <i>MPO(6303127-05)</i>
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 3082 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°12'33.6"N 060°18'47.4"W <i>MPO(6303127-06)</i>

4006 - Newfoundland and Labrador/Terre-Neuve-et-Labrador to Bermuda / aux Bermuda - Nouvelle édition - 08-AOÛT-2003 - NAD 1983

21-AVR-2006

(T)Modifier	la légende '44142' pour lire '44150', vis-à-vis la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune	LNMD. 17-FEV-2006 42°30'00.0"N 064°02'00.0"W <i>MPO(6302794-01)</i>
-------------	---	---

01-DEC-2006

(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 1822 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	LNMD. 17-NOV-2006 42°59'54.0"N 060°54'34.8"W <i>MPO(6303127-01)</i>
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 2212 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°55'37.8"N 060°51'40.8"W <i>MPO(6303127-02)</i>
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 2704 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°49'10.8"N 060°46'29.4"W <i>MPO(6303127-03)</i>
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 3655 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°26'28.2"N 060°28'14.4"W <i>MPO(6303127-04)</i>
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 2235 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°35'58.8"N 060°37'30.6"W <i>MPO(6303127-05)</i>
(T)Porter	un appareil scientifique submergé à une profondeur de 3082 mètres au-dessous de la surface L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.	42°12'33.6"N 060°18'47.4"W

MPO(6303127-06)

4210 - Cape Sable to/à Pubnico Harbour - Carte nouvelle - 05-AVR-1991 - NAD 1983

11-AOÛT-2006

LNMD. 23-JUIN-2006

(T)Remplacer la bouée à espar cardinale Ouest lumineuse jaune, noire et jaune Q(9) 15s, marquée NAC par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée NA6

43°24'59.3"N 065°39'18.9"W

(F2006015) LF(324) MPO(6303060-01)

L/C4230 - Little Hope Island to/à Cape St. Marys - Carte nouvelle - 15-JUIN-1990 - NAD 1983

11-AOÛT-2006

LNMD. 14-JUIL-2006

(T)Remplacer la bouée à espar cardinale Ouest lumineuse jaune, noire et jaune Q(9) 15s, marquée NAC par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée NA6

43°24'59.3"N 065°39'18.9"W

(F2006015) LF(324) MPO(6303060-01)

4241 - Lockport to/à Cape Sable - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983

11-AOÛT-2006

LNMD. 23-JUIN-2006

(T)Remplacer la bouée à espar cardinale Ouest lumineuse jaune, noire et jaune Q(9) 15s, marquée NAC par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée NA6

43°24'59.3"N 065°39'18.9"W

(F2006015) LF(324) MPO(6303060-01)

L/C4242 - Cape Sable Island to/aux Tusket Islands - Nouvelle édition - 28-AOÛT-1992 - NAD 1983

11-AOÛT-2006

LNMD. 21-JUIL-2006

(T)Remplacer la bouée à espar cardinale Ouest lumineuse jaune, noire et jaune Q(9) 15s, marquée NAC par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée NA6

43°24'59.3"N 065°39'18.9"W

(F2006015) LF(324) MPO(6303060-01)

4404 - Cape George to/à Pictou - - Nouvelle édition - 12-MAI-2000 - NAD 1983

01-JUIL-2005

LNMD. 14-MAI-2004

(T)Porter un feu 'Fl 4s 30ft 7M'
Ce feu temporaire ne forme pas un alignement avec le feu "Iso R 4s 95ft 12M" (L.F. 906). L'alignement sur la ville de Pictou est momentanément hors service.

45°41'13.7"N 062°39'48.5"W

(G2005009P) LF(906.4) MPO(6302304-01)

4405 - Pictou Island to/aux Tryon Shoals - Nouvelle édition - 21-FEV-2003 - NAD 1983

24-MARS-2006

(T)Porter une épave dangereuse

LNMD. 17-FEV-2006

46°08'00.0"N 063°05'30.0"W

MPO(6302753-01)

4416 - Havre de Gaspé - Nouvelle édition - 16-NOV-2001 - NAD 1983

26-AVR-2002

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'50.2"N 064°29'02.6"W

48°51'20.2"N 064°28'37.6"W

48°51'20.2"N 064°28'16.6"W

48°50'47.2"N 064°28'16.6"W

48°51'23.2"N 064°29'40.6"W

48°51'23.2"N 064°29'20.6"W

48°51'30.2"N 064°29'02.6"W

et 48°51'50.2"N 064°29'02.6"W

Cinq bouées latérales de tribord non-lumineuses rouges et deux bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine du 1^{er} avril au 1^{er} décembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 114 hectares.

(GC-L99-052) MPO(6405740-01)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'17.6"N 064°28'11.6"W

48°51'17.6"N 064°27'07.6"W

48°51'00.2"N 064°27'07.6"W

48°51'00.2"N 064°28'11.6"W

et 48°51'17.6"N 064°28'11.6"W

Six bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine du 1^{er} juin au 1^{er} novembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 70 hectares.

(GC-L99-056) MPO(6405760-01)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'21.2"N 064°30'02.6"W

48°51'06.2"N 064°29'25.6"W

48°51'00.2"N 064°29'30.6"W

48°51'00.2"N 064°30'02.6"W

et 48°51'21.2"N 064°30'02.6"W

Deux bouées latérales de bâbord non-lumineuses vertes et deux bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine du 1^{er} avril au 1^{er} décembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 30.5 hectares.

(GC-L99-053) MPO(6405761-01)

(T)Porter une ferme marine joignant 48°51'03.8"N 064°29'16.2"W
48°50'37.7"N 064°28'12.6"W
48°50'25.7"N 064°28'24.6"W
48°50'51.2"N 064°29'28.8"W
et 48°51'03.8"N 064°29'16.2"W

Cinq bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 1531 mètres par 457 mètres.

(GC-L99-083) MPO(6405780-01)

15-NOV-2002

Sur certains exemplaires de cette nouvelle édition, il se peut que l'avis suivant n'ait pas été porté.

(T)Porter une ferme marine joignant 48°51'00.2"N 064°27'02.6"W
48°51'00.2"N 064°26'34.6"W
48°51'23.2"N 064°26'34.6"W
48°51'23.2"N 064°27'02.6"W
et 48°51'00.2"N 064°27'02.6"W

Des bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine dans le Bassin du Nord-Ouest du 1er juin au 15 octobre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 40 hectares.

(GC-L99-044) MPO(6405800-01)

Sur certains exemplaires de cette nouvelle édition, il se peut que l'avis suivant n'ait pas été porté.

(T)Porter une ferme marine joignant 48°51'23.2"N 064°28'14.6"W
48°51'23.2"N 064°28'37.6"W
48°51'35.2"N 064°28'37.6"W
48°51'35.2"N 064°28'14.6"W
et 48°51'23.2"N 064°28'14.6"W

Quatre bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine d'huître dans le Bassin Nord-Ouest du 1er juin au 15 octobre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 471 mètres par 377 mètres.

MPO(6405821-01)

Sur certains exemplaires de cette nouvelle édition, il se peut que l'avis suivant n'ait pas été porté.

(T)Porter une ferme marine joignant 48°51'22.7"N 064°26'34.5"W
48°51'22.7"N 064°26'27.7"W
48°51'00.2"N 064°26'27.7"W
48°51'00.2"N 064°26'34.5"W
et 48°51'22.7"N 064°26'34.5"W

Quatre bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine à l'ouest de la presqu'île de Penouille du 1er mai au 1er décembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 695 mètres par 140 mètres.

(GC-L99-099) MPO(6405822-01)

Sur certains exemplaires de cette nouvelle édition, il se peut que l'avis suivant n'ait pas été porté.

(T)Porter une ferme marine joignant 48°51'00.2"N 064°27'02.5"W
48°51'00.2"N 064°26'34.6"W
48°50'51.2"N 064°26'34.6"W
48°50'47.2"N 064°26'45.5"W
48°50'47.2"N 064°27'02.5"W
et 48°51'00.2"N 064°27'02.5"W

Trois bouées latérales de tribord non-lumineuses rouges et deux bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine du 1er mai au 30 novembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 402 mètres par 571 mètres.

MPO(6405951-01)

29-NOV-2002

Sur certains exemplaires de cette nouvelle édition, l'avis suivant ne pas avoir été portée.

(T)Porter une ferme marine joignant 48°51'00.2"N 064°28'11.6"W
48°51'00.2"N 064°27'07.5"W
48°50'47.2"N 064°27'07.5"W
48°50'47.2"N 064°28'11.5"W
et 48°51'00.2"N 064°28'11.6"W

Trois bouées latérales de tribord non-lumineuses rouges et trois bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine du 1er mai au 30 novembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 402 mètres par 1304 mètres.

MPO(6405949-01)

25-FEV-2005

(T)Porter une ferme marine

LNMD. 13-FEV-2004
joignant 48°50'37.7"N 064°28'12.6"W
48°50'26.2"N 064°27'45.2"W
48°50'18.5"N 064°28'07.0"W
et 48°50'25.7"N 064°28'24.6"W

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximale de 444 X 662 mètres a été établie en permanence dans le Havre de Gaspé, Bassin du Nord-Ouest. L'aire est délimitée du 1^{er} juin au 1^{er} novembre par des bouées d'avertissement jaunes, non lumineuses, munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont indiquées par des ballons jaunes espacés de 30 mètres au maximum. Le point central de la zone est situé par 48° 50' 27"N; 064° 28' 05"W.

MPO(6406849-01)

4437 – Pictou Harbour – Nouvelle édition – 14-MARS-2003 – NAD 1983**01-JUIL-2005**

(T)Porter un feu 'Fl 4s 30ft'

Ce feu temporaire ne forme pas un alignement avec le feu "Iso R 4s 95ft" (L.F. 906). L'alignement sur la ville de Pictou est momentanément hors service.

LNMD. 24-JUIN-2005

45°41'13.7"N 062°39'48.5"W

*(G2005009P) LF(906.4) MPO(6302304-01)***4466 - Hillsborough Bay - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983****24-MARS-2006**

(T)Porter une épave dangereuse

LNMD. 06-JAN-2006

46°08'00.0"N 063°05'30.0"W

*MPO(6302753-01)***4486 – Baie des Chaleurs/Chaleur Bay – Nouvelle édition – 19-FEV-1999 – NAD 1983****04-JAN-2002**

(T)Porter une ferme marine

LNMD. 30-MARS-2001

joignant 48°06'58.3" N 065°59'53.7"W

48°06'39.6" N 065°59'34.8"W

48°06'03.3" N 066°00'54.9"W

48°06'22.1" N 066°01'13.9"W

et 48°06'58.3" N 065°59'53.7"W

L'action temporaire en date du 30-MAR-2001 est maintenant annulée par cette action.

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximum de (2000 x 700 mètres) est établie en permanence. L'aire est délimitée du 1 avril au 1 décembre par des bouées d'avertissement de couleur jaune, non-lumineuse, munies de réflecteurs radar.

*MPO(6406484-01)***24-JAN-2003**

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv

LNMD. 22-NOV-2002

48°06'14.9" N 066°00'02.5"W

(L2002099) MPO(6300476-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv

48°05'39.1" N 065°59'22.1"W

(L2002100) MPO(6300477-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement lumineuse, jaune, Fl Y, Priv

48°06'28.1" N 065°57'41.7"W

(L2002101) MPO(6300478-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv

48°07'02.9" N 065°58'21.3"W

(L2002102) MPO(6300479-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv

48°05'22.0" N 066°01'55.7"W

(L2002103) MPO(6300480-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv

48°04'45.1" N 066°01'15.3"W

(L2002104) MPO(6300481-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement lumineuse, jaune, Fl Y, Priv

48°04'21.7" N 066°02'11.5"W

(L2002105) MPO(6300482-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv

48°04'56.2" N 066°02'51.2"W

(L2002106) MPO(6300483-01)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°06'14.9" N 066°00'02.5"W

48°05'39.1" N 065°59'22.1"W

24-JAN-2003

LNMD. 22-NOV-2002

48°06'28.1" N 065°57'41.7"W
48°07'02.9" N 065°58'21.3"W
et 48°06'14.9" N 066°00'02.5"W

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximale de 1387 X 2564 mètres est établie en permanence dans la Baie de Cascapédia. L'aire est délimitée du 1^{er} juin au 1^{er} décembre par une bouée d'avertissement jaune, lumineuse (FI Y 4s), munie de réflecteurs radar et par trois bouées d'avertissement jaunes, non lumineuses, munies de réflecteurs radar. Les filières sont identifiées par des ballons jaunes espacées de 30 mètres au maximum.

MPO(6405137-01)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°04'56.2" N 066°02'51.2"W
48°04'21.7" N 066°02'11.5"W
48°04'45.1" N 066°01'15.3"W
48°05'22.0" N 066°01'55.7"W
et 48°04'56.2" N 066°02'51.2"W

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximale de 1400 X 1415 mètres est établie en permanence dans la Baie de Cascapédia. L'aire est délimitée du 1^{er} juin au 1^{er} décembre par une bouée d'avertissement jaune, lumineuse (FI Y 4s), munie de réflecteurs radar et par trois bouées d'avertissement jaunes, non lumineuses, munies de réflecteurs radar. Les filières sont identifiées par des ballons jaunes espacées de 30 mètres au maximum.

MPO(6405141-01)

16-MAI-2003

LNMD. 21-MARS-2003

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement lumineuse jaune, FI Y, Priv

48°04'40.8" N 066°13'48.0"W
MPO(6405390-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement lumineuse jaune, FI Y, Priv

48°04'40.8" N 066°12'08.4"W
MPO(6405390-02)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement lumineuse jaune, FI Y, Priv

48°03'48.0" N 066°12'08.4"W
MPO(6405390-03)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement lumineuse jaune, FI Y, Priv

48°03'48.0" N 066°13'48.0"W
MPO(6405390-04)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°04'40.8" N 066°13'48.0"W
48°04'40.8" N 066°12'08.4"W
48°03'48.0" N 066°12'08.4"W
et 48°03'48.0" N 066°13'48.0"W

Une aire d'aquaculture dont le point central est situé à la position 48°04'14.4" N, 66°12' 58.2" W est établie en permanence. L'aire est délimitée et identifiée du 01 juin au 01 novembre par quatre bouées d'avertissement de couleur jaune, lumineuse FI Y, munies de réflecteurs radar.

MPO(6405390-05)

31-OCT-2003

(T)Porter une ferme marine

LNMD. 06-JUIN-2003

joignant 48°04'32.0" N 066°04'06.0"W
48°04'56.0" N 066°04'29.0"W
48°05'21.0" N 066°03'32.0"W
48°04'59.0" N 066°03'09.0"W
et 48°04'32.0" N 066°04'06.0"W

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximum de 1445 x 882 mètres est établie en permanence. L'aire est délimitée du 1^{er} juin au 1^{er} novembre par quatre (4) bouées d'avertissement de couleur jaune, non-lumineuses, munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Le point central de la zone est situé à la position 48°04'57"N, 66°03'49"W.

MPO(6405587-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv

48°05'21.0" N 066°03'32.0"W
MPO(6405587-02)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv

48°04'59.0" N 066°03'09.0"W
MPO(6405587-03)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv

48°04'32.0" N 066°04'06.0"W
MPO(6405587-04)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv

48°04'56.0" N 066°04'29.0"W
MPO(6405587-05)**4615 – Harbours in Placentia Bay Petite Forte to Broad Cove Head – Nouvelle édition – 20-AOÛT-1999 – NAD 1983****15-DEC-2006**

LNMD. 14-JAN-2005

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement privée jaune
L'amarrage est provisoire et sera enlevé en avril 2007.

47°23'17.2"N 054°39'56.0"W

MPO(6303199-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement privée jaune
L'amarrage est provisoire et sera enlevé en avril 2007.

47°23'54.8"N 054°40'43.4"W

MPO(6303199-05)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement privée jaune
L'amarrage est provisoire et sera enlevé en avril 2007.

47°23'10.6"N 054°44'05.7"W

MPO(6303199-06)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement privée jaune
L'amarrage est provisoire et sera enlevé en avril 2007.

47°24'51.8"N 054°48'13.4"W

MPO(6303199-10)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement privée jaune
L'amarrage est provisoire et sera enlevé en avril 2007.

47°23'34.9"N 054°49'06.3"W

MPO(6303199-11)

4619 - Presque Harbour to/à Bar Haven Island and/et Paradise Sound - Nouvelle édition - 20-NOV-1998 - NAD 1983**15-DEC-2006**

LNMD. 30-SEPT-2005

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement privée jaune
L'amarrage est provisoire et sera enlevé en avril 2007.

47°31'49.1"N 054°29'33.0"W

MPO(6303199-02)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement privée jaune

47°24'40.4"N 054°29'55.1"W

	L'amarrage est provisoire et sera enlevé en avril 2007.		MPO(6303199-04)
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement privée jaune L'amarrage est provisoire et sera enlevé en avril 2007.	47°32'09.5"N 054°14'45.6"W	MPO(6303199-08)
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement privée jaune L'amarrage est provisoire et sera enlevé en avril 2007.	47°33'44.6"N 054°13'18.1"W	MPO(6303199-09)
4619 - Continuation A - Nouvelle édition - 20-NOV-1998 - NAD 1983			
15-DEC-2006			
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement privée jaune L'amarrage est provisoire et sera enlevé en avril 2007.	47°28'10.3"N 054°32'18.9"W	LNMD. 30-SEPT-2005 MPO(6303199-03)
4839 - Head of/Fond de Placentia Bay - Nouvelle édition - 01-AOÛT-2003 - NAD 1983			
15-DEC-2006			
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement privée jaune L'amarrage est provisoire et sera enlevé en avril 2007.	47°44'05.6"N 054°15'05.8"W	LNMD. 30-DEC-2005 MPO(6303199-07)
L/C4951 - Îles de la Madeleine - Partie sud/South Portion - Carte nouvelle - 04-JAN-1991 - NAD 1983			
29-MARS-2002			
(T)Porter	une ferme marine	47°25'53.0" N 061°48'11.0"W	LNMD. 08-FEV-2002 MPO(6405004-01)
(T)Porter	une ferme marine	47°25'47.0" N 061°49'26.0"W	MPO(6405004-02)
(T)Porter	une ferme marine	47°24'53.0" N 061°49'38.0"W	MPO(6405004-03)
12-JUIL-2002			
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv	47°22'17.1" N 061°33'43.5"W	(L2002073) MPO(6405078-01)
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv	47°22'17.1" N 061°31'00.0"W	(L2002074) MPO(6405079-01)
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv	47°21'33.6" N 061°31'00.0"W	(L2002075) MPO(6405080-01)
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv	47°21'33.6" N 061°33'43.5"W	(L2002076) MPO(6405081-01)
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv	47°23'21.0" N 061°31'00.6"W	(L2002077) MPO(6405083-01)
(T)Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv	47°23'21.0" N 061°28'15.0"W	(L2002078) MPO(6405084-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°22'37.2" N 061°28'15.0"W
(L2002079) MPO(6405085-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°22'37.2"N 061°31'00.6"W
(L2002080) MPO(6405086-01)

(T)Porter une ferme marine joignant 47°22'17.1" N 061°33'43.5"W
47°21'33.6" N 061°33'43.5"W
47°21'33.6" N 061°31'00.0"W
et 47°22'17.1" N 061°31'00.0"W

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximum de 3430 X 1343 mètres est établie en permanence. L'aire est délimitée du 1er mai au 1er novembre par quatre bouées d'avertissement de couleur jaune, non-lumineuses, munies de réflecteur radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 200 mètres maximum.

MPO(6405089-01)

(T)Porter une ferme marine joignant 47°23'21.0" N 061°31'00.6"W
47°23'21.0" N 061°28'15.0"W
47°22'37.2" N 061°28'15.0"W
et 47°22'37.2" N 061°31'00.6"W

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximum de 3473 x 1352 mètres est établie en permanence. L'aire est délimitée du 1er mai au 1er novembre par quatre (4) bouées d'avertissement de couleur jaune, non-lumineuses, munies de réflecteur radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 200 mètres maximum. Le point central de la zone est situé à la position 47°23'00"N 61°29'36"W.

MPO(6405099-01)

**L/C4952 - Îles de la Madeleine - Partie nord/Northern Portion - Carte nouvelle - 21-AOÛT-1992 - NAD 1983
17-AOÛT-2001**

LNMD. 15-JUIN-2001

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°35'02.5" N 061°31'25.4"W
Cette bouée relève de la ferme marine annoncée dans cette édition de cette carte. Voir le numéro de référence MPO (6406346).

(L2001-077) MPO(6406330-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement jaune, Priv 47°34'21.6" N 061°30'52.3"W
Cette bouée relève de la ferme marine annoncée dans cette édition de cette carte. Voir le numéro de référence MPO (6406346).

(L2001-078) MPO(6406331-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°34'05.5" N 061°31'26.0"W
Cette bouée relève de la ferme marine annoncée dans cette édition de cette carte. Voir le numéro de référence MPO (6406346).

(L2001-079) MPO(6406332-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°34'42.7" N 061°32'02.7"W
Cette bouée relève de la ferme marine annoncée dans cette édition de cette carte. Voir le numéro de référence MPO (6406346).

(L2001-080) MPO(6406333-01)

(T)Porter une ferme marine joignant 47°35'02.5" N 061°31'25.4"W
47°34'21.6" N 061°30'52.3"W
47°34'05.5" N 061°31'26.0"W
47°34'42.7" N 061°32'02.7"W
et 47°35'02.5" N 061°31'25.4"W

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximum de 1441 x 991 mètres est établie en permanence. L'aire est délimitée du 1er avril au 1er décembre par quatre bouées d'avertissement de couleur jaune, non-lumineuses, munies de réflecteurs radar. Les filières sont identifiées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum.

MPO(6406346-01)

17-DEC-2004

LNM/D. 12-NOV-2004

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°36'42.8" N 061°30'58.1"W
(L2004237) MPO(6406707-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°36'23.0" N 061°31'46.5"W
(L2004238) MPO(6406708-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°35'58.6" N 061°31'24.7"W
(L2004239) MPO(6406709-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°36'19.4" N 061°30'37.1"W
(L2004240) MPO(6406710-01)

(T)Porter une ferme marine joignant 47°36'42.8" N 061°30'58.1"W
47°36'19.4" N 061°30'37.1"W
47°35'58.6" N 061°31'24.7"W
47°36'23.0" N 061°31'46.5"W
et 47°36'42.8" N 061°30'58.1"W

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximale de 1187 X 881 mètres a été établie en permanence dans la lagune de Grande-Entrée. L'aire est délimitée du 1er juin au 1er novembre par des bouées d'avertissement jaunes, non-lumineuses, munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont indiquées par des ballons jaunes espacés de 30 mètres au maximum. Le point central de la zone est situé par 47°36'21" N; 61°31'12" W.

MPO(6406780-01)

4954 - Chenal du Havre de la Grande Entrée - Nouvelle édition – 21-FÉV.-2003 - NAD 1983

16-MAI-2003

(T)Porter une ferme marine joignant 47°35'02.5" N 061°31'25.4"W

47°34'20.6" N 061°30'52.3"W
 47°34'05.5" N 061°31'26.0"W
 47°34'42.7" N 061°32'02.7"W
 et 47°35'02.5" N 061°31'25.4"W

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximum de 1441 x 991 mètres est établie en permanence. L'aire est délimitée du 1er avril au 1er décembre par quatre bouées d'avertissement de couleur jaune, non-lumineuses, munies de réflecteurs radar. Les filières sont identifiées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum.

MPO(6406348-01)

- | | | |
|-----------|--|---|
| (T)Porter | une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv | 47°34'42.7" N 061°32'02.7"W
(L2001-080) <i>MPO(6406349-01)</i> |
| (T)Porter | une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv | 47°34'05.5" N 061°31'26.0"W
(L2001-079) <i>MPO(6406350-01)</i> |
| (T)Porter | une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv | 47°34'21.6" N 061°30'52.3"W
(L2001-078) <i>MPO(6406351-01)</i> |
| (T)Porter | une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv | 47°35'02.5"N 061°31'25.4"W
(L2001-077) <i>MPO(6406353-01)</i> |
| (T)Porter | une ferme marine | joignant 47°35'00.0" N 061°30'07.0"W
47°34'24.0" N 061°30'49.0"W
47°35'15.0" N 061°31'30.0"W
47°35'59.0" N 061°30'23.0"W
47°35'44.0" N 061°30'06.0"W
47°35'16.0" N 061°30'35.0"W
et 47°35'00.0" N 061°30'07.0"W |

Une aire d'aquiculture de 1953 mètres par 1774 mètres a été établie en permanence dans la Lagune de Grande Entrée. Le point central de la zone est situé par 47°35'12" N; 61°30'57" W (NAD 83). La zone est indiquée de mai à novembre annuellement, par six bouées d'avertissement jaunes non-lumineuses munies de réflecteurs radar.

MPO(6405150-01)

- | | | |
|-----------|--|---|
| (T)Porter | une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv | 47°35'00.0" N 061°30'07.0"W
<i>MPO(6405150-02)</i> |
| (T)Porter | une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv | 47°34'24.0" N 061°30'49.0"W
<i>MPO(6405150-03)</i> |
| (T)Porter | une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv | 47°35'15.0" N 061°31'30.0"W
<i>MPO(6405150-04)</i> |
| (T)Porter | une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv | 47°35'59.0" N 061°30'23.0"W
<i>MPO(6405150-05)</i> |
| (T)Porter | une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv | 47°35'44.0" N 061°30'06.0"W
<i>MPO(6405150-06)</i> |
| (T)Porter | une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv | 47°35'16.0" N 061°30'35.0"W
<i>MPO(6405150-07)</i> |
| (T)Porter | une profondeur de 7 mètres 1 décimètre | 47°34'29.1" N 061°32'54.5"W
<i>MPO(6405247-02)</i> |

18-JUIL-2003

(T)Porter une ferme marine joignant 47°35'02.5" N 061°31'25.4"W
 47°34'20.6" N 061°30'52.3"W
 47°34'05.5" N 061°31'26.0"W
 47°34'42.7" N 061°32'02.7"W
 et 47°35'02.5" N 061°31'25.4"W

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximum de 1441 x 991 mètres est établie en permanence. L'aire est délimitée du 1er avril au 1er décembre par quatre bouées d'avertissement de couleur jaune, non-lumineuses, munies de réflecteurs radar. Les filières sont identifiées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum.

MPO(6406348-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°34'42.7" N 061°32'02.7"W
(L2001-080) MPO(6406349-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°34'05.5" N 061°31'26.0"W
(L2001-079) MPO(6406350-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°34'21.6" N 061°30'52.3"W
(L2001-078) MPO(6406351-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°35'02.5" N 061°31'25.4"W
(L2001-077) MPO(6406353-01)

17-DEC-2004

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv LNM/D. 10-SEPT-2004
 47°36'42.8" N 061°30'58.1"W
(L2004237) MPO(6406707-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°36'23.0" N 061°31'46.5"W
(L2004238) MPO(6406708-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°35'58.6" N 061°31'24.7"W
(L2004239) MPO(6406709-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 47°36'19.4" N 061°30'37.1"W
(L2004240) MPO(6406710-01)

(T)Porter une ferme marine joignant 47°36'42.8" N 061°30'58.1"W
 47°36'19.4" N 061°30'37.1"W
 47°35'58.6" N 061°31'24.7"W
 47°36'23.0" N 061°31'46.5"W
 et 47°36'42.8" N 061°30'58.1"W

Une aire d'aquaculture pouvant atteindre une dimension maximale de 1187 X 881 mètres a été établie en permanence dans la lagune de Grande-Entrée. L'aire est délimitée du 1er juin au 1er novembre par des bouées d'avertissement jaunes, non-lumineuses, munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont indiquées par des ballons jaunes espacés de 30 mètres au maximum. Le point central de la zone est situé par 47°36'21" N; 61°31'12" W.

MPO(6406780-01)

4954 - Quai/Wharf Mines Seleine - Nouvelle édition - 21-FEV-2003 - NAD 1983**16-MAI-2003**

(T)Porter une profondeur de 5 mètres 6 décimètres 47°36'30.2" N 061°33'11.3"W
MPO(6405206-01)

(T)Porter une profondeur de 4 mètres 9 décimètres 47°36'32.8" N 061°33'11.5"W

MPO(6405206-02)

(T)Porter	une profondeur de 5 mètres 1 décimètre	47°36'33.8" N 061°33'12.3"W MPO(6405206-03)
(T)Porter	une profondeur de 6 mètres 5 décimètres	47°36'32.5" N 061°33'12.6"W MPO(6405206-04)
(T)Porter	une profondeur de 6 mètres 8 décimètres	47°36'27.6" N 061°33'12.8"W MPO(6405206-05)
(T)Porter	une profondeur de 5 mètres 5 décimètres	47°36'34.9" N 061°33'13.9"W MPO(6405206-06)
(T)Porter	une profondeur de 6 mètres 6 décimètres	47°36'36.4" N 061°33'16.3"W MPO(6405206-07)
(T)Porter	une profondeur de 4 mètres 8 décimètres	47°36'38.0" N 061°33'17.9"W MPO(6405206-08)
(T)Porter	une profondeur de 4 mètres 9 décimètres	47°36'38.7" N 061°33'21.4"W MPO(6405206-09)
(T)Porter	une profondeur de 6 mètres 2 décimètres	47°36'37.9" N 061°33'21.7"W MPO(6405206-10)
(T)Porter	une profondeur de 5 mètres 4 décimètres	47°36'38.9" N 061°33'24.9"W MPO(6405206-11)
(T)Porter	une profondeur de 6 mètres 6 décimètres	47°36'38.4" N 061°33'26.4"W MPO(6405206-12)
(T)Porter	une profondeur de 7 mètres	47°36'27.4" N 061°33'27.5"W MPO(6405206-13)
(T)Porter	une profondeur de 4 mètres 7 décimètres	47°36'26.6" N 061°33'27.9"W MPO(6405206-14)
(T)Porter	une profondeur de 6 mètres 3 décimètres	47°36'29.7" N 061°33'28.8"W MPO(6405206-15)
(T)Porter	une profondeur de 6 mètres 1 décimètre	47°36'28.4" N 061°33'29.1"W MPO(6405206-16)
(T)Porter	une profondeur de 5 mètres	47°36'39.1" N 061°33'29.2"W MPO(6405206-17)
(T)Porter	une profondeur de 6 mètres 9 décimètres	47°36'38.1" N 061°33'30.7"W MPO(6405206-18)
(T)Porter	une profondeur de 6 mètres	47°36'38.8" N 061°33'33.4"W MPO(6405206-19)
(T)Porter	une profondeur de 4 mètres 2 décimètres	47°36'39.9" N 061°33'34.2"W MPO(6405206-20)
(T)Porter	une profondeur de 5 mètres	47°36'39.1" N 061°33'35.3"W MPO(6405206-21)

**6251 - Red River/Rivière Rouge to/à Gull Harbour - Nouvelle édition - 26-MAI-2000 - NAD 1927
23-JUN-2000**

- (P)Déplacer la bouée à espar, cardinale nord, noire et jaune, marquée DP de 50°34'24.0" N 096°37'24.0"W
Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera à 50°34'20.5" N 096°37'29.2"W
disponible à une date ultérieure.
- (P)Modifier la légende DP pour lire GNC 50°34'20.5" N 096°37'29.2"W
Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera
disponible à une date ultérieure.
- (P)Déplacer bouée à espar, cardinale sud, jaune et noir, marquée DJ de 50°33'49.0" N 096°37'24.0"W
Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera à 50°33'52.4" N 096°37'29.2"W
disponible à une date ultérieure.
- (P)Modifier légende DJ pour lire GSC 50°33'52.4" N 096°37'29.2"W
Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera
disponible à une date ultérieure.

8006 - Scotian Shelf/Plate-Forme Néo-Écossaise, Browns Bank to Emerald Bank/Banc de Brown au Banc D'Émeraude - Nouvelle édition - 14-FEV-2003 - NAD 1983

- 21-AVR-2006** LNM/D. 18-NOV-2005
- (T)Modifier la légende '44142' pour lire '44150', vis-à-vis la bouée géante 42°30'00.0"N 064°02'00.0"W
ODAS/SADO lumineuse jaune (FI (5) Y)
MPO(6302794-01)

8007 - Halifax to/à Sable Island/Île de Sable, Including/y compris Emerald Bank/Banc d'Émeraude and/et Sable Island Bank/Banc de l'Île de Sable - Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983

- 01-DEC-2006** LNMD. 02-JUIN-2006
- (T)Porter un appareil scientifique submergé à une profondeur de 1822 42°59'54.0"N 060°54'34.8"W
mètres au-dessous de la surface
L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.
MPO(6303127-01)
- (T)Porter un appareil scientifique submergé à une profondeur de 2212 42°55'37.8"N 060°51'40.8"W
mètres au-dessous de la surface
L'amarrage est provisoire et sera enlevé en août 2008.
MPO(6303127-02)

8012 - Flemish Pass/Passe Flamande - Nouvelle édition - 11-OCT-2002 - NAD 1983

- 17-SEPT-2004**
- (T)Porter un appareil scientifique submergé à une profondeur de 98 48°12'02.5" N 047°53'13.5"W
mètres au-dessous de la surface
L'amarrage est provisoire, de juin 2004 à juillet 2005.
MPO(6301824-01)
- (T)Porter un appareil scientifique submergé à une profondeur de 693 48°19'44.3" N 047°48'30.5"W
mètres au-dessous de la surface
L'amarrage est provisoire, de juin 2004 à juillet 2005.
MPO(6301824-02)

8015 - Funk Island and Approaches/et les approches - Nouvelle édition - 16-NOV-2001 - NAD 1983

- 26-AVR-2002**
- (T)Porter un amarrage submergé 49°57'10.2" N 052°47'00.6"W
NOTE: L'amarrage est muni d'un courantomètre immergé à
139m (456pi).
MPO(6011026-01)
- (T)Porter un amarrage submergé 48°49'36.0" N 052°40'18.0"W

	NOTE: Les premier et deuxième amarrages, munis d'un courantomètre sont immergés à 64m. Le troisième amarrage, muni d'un courantomètre, est immergé à 63m.	
(T)Porter	un amarrage submergé NOTE: Les premier et deuxième amarrages, munis d'un courantomètre sont immergés à 64m. Le troisième amarrage, muni d'un courantomètre, est immergé à 63m.	<i>MPO(6011060-01)</i> 50°31'45.0" N 051°03'26.4"W
		<i>MPO(6011060-02)</i>
(T)Porter	un amarrage submergé NOTE: Cet amarrage est muni d'un courantomètre immergé à 255m.	49°17'44.0" N 051°15'48.6"W
		<i>MPO(6011062-01)</i>
(T)Porter	une bouée scientifique d'amarrage submergé NOTE: L'amarrage est à 30m(98pi) sous la surface.	49°22'39.0" N 051°22'12.0"W
		<i>MPO(6011794-01)</i>